

EN 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 1,1 million de personnes sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale (1). 77,8% de ces agents ont pour mission l'enseignement d'élèves.

Parmi l'ensemble des personnels, 33,6% sont enseignants dans le premier degré (public ou privé), 44,2% dans le second degré (public ou privé) et 22,2% ne sont pas enseignants. Dans le premier degré, 23,9% enseignent en classe de préélémentaire, 44,7% en classe élémentaire et 12,8% sont directeurs d'école. Dans le second degré, la grande majorité des enseignants ont une classe attirée (88,5%).

Dans le secteur public, les 334 700 enseignants auprès d'élèves du premier degré sont à 98,3% des professeurs des écoles. De même, la plus grande part des 402 300 enseignants auprès d'élèves du second degré sont des professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnels (PLP) ou des agrégés. Cependant, les missions pour « besoins spécifiques » sont réalisées à 41,9% par des professeurs des écoles. De manière générale, les missions d'enseignement du public sont effectuées par des agents titulaires (2). Les contractuels représentent tout de même 9,6% des enseignants du second degré (contre 0,8% pour le premier degré).

Dans le premier degré du secteur privé sous contrat, 84,8% des 46 400 enseignants sont professeurs des écoles. Dans le second degré privé, 79,2% des 98 000 enseignants appartiennent à un corps enseignant titulaire du second degré. La part des contractuels dans les missions d'enseignement est plus élevée dans le privé sous contrat. Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le second degré (20,8%) que dans le premier degré (14,0%).

Les missions de non-enseignement renvoient à des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé. Elles sont effectuées à 93,0% par des personnels non enseignants. Les non-titulaires constituent la moitié des effectifs non enseignants. Il s'agit notamment du personnel d'assistance éducative (assistants d'éducation, AESH, etc.), qui est exclusivement constitué de contractuels.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE PREMIER DEGRÉ

- Enseignement en classe préélémentaire (respectivement élémentaire) : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe préélémentaire (respectivement élémentaire).
- Direction d'école (partielle ou totale) : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Fréquemment, il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré.
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

LES MISSIONS D'ENSEIGNEMENT DANS LE SECOND DEGRÉ

- Enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris Segpa, STS, CPGE), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.).
- Remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année.
- Documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire.
- Besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés [ULIS, EREA], enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

LES AUTRES MISSIONS - Cette catégorie regroupe tout le personnel ayant une mission qui ne consiste pas à enseigner : animation pédagogique, direction d'un établissement du second degré, vie scolaire, inspection, etc.

CORPS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 9.6.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission en 2017-2018

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Corps enseignants non titulaires	Corps non enseignants	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement			
Enseignement d'élèves du premier degré public	329 031	2 883	6	83	35		2 671		334 709
Enseignement en classe préélémentaire	79 227	821		1			295		80 344
Enseignement en classe élémentaire	143 184	1 304	5	58	17		712		145 280
Direction d'école (partielle ou totale)	44 879	277					8		45 164
Remplacement	37 630	332					1 512		39 474
Besoins spécifiques	24 111	149	1	24	18		144		24 447
Enseignement d'élèves du second degré public	8 731	28	50 585	245 922	56 188	2 062	38 772		402 288
Enseignement sur classes attirées	6 214	20	48 714	223 207	52 840	1 953	18 547		351 495
Remplacement	54	1	1 651	12 231	1 837	80	19 401		35 255
Documentation			23	8 928	99	9	603		9 662
Besoins spécifiques	2 463	7	197	1 556	1 412	20	221		5 876
Total enseignement d'élèves du secteur public	337 762	2 911	50 591	246 005	56 223	2 062	41 443		736 997
Enseignement d'élèves du second degré privé	39 398	528					6 518		46 444
Enseignement en classe préélémentaire	9 975	155					777		10 907
Enseignement en classe élémentaire	22 948	307					1 754		25 009
Direction d'école (partielle ou totale)	3 669	35					54		3 758
Remplacement	7						3 072		3 079
Besoins spécifiques	2 799	31					861		3 691
Enseignement d'élèves du second degré privé	513	3	3 916	60 915	11 124	1 148	20 356		97 975
Enseignement sur classes attirées	297	2	3 914	58 992	11 053	1 101	15 961		91 320
Remplacement	2		1	40	9	1	3 720		3 773
Documentation	1			1 816	30	41	566		2 454
Besoins spécifiques	213	1	1	67	32	5	109		428
Total enseignement d'élèves du secteur privé (2)	39 911	531	3 916	60 915	11 124	1 148	26 874		144 419
Autres missions (non-enseignement)	8 782	217	548	2 450	2 230	35	3 367	233 674	251 303
Ensemble des personnels	386 455	3 659	55 055	309 370	69 577	3 245	71 684	233 674	1 132 719

© DEPP

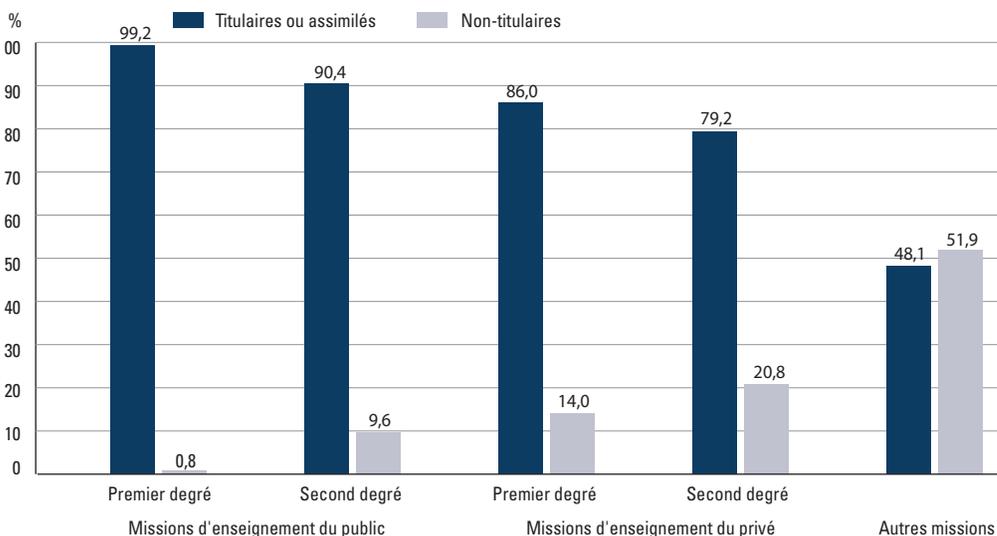
► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

1. Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.

2. Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le MEN.

Lecture : parmi les 80 344 agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves en classe préélémentaire dans le secteur public, 79 227 sont des professeurs des écoles.

2 Répartition des personnels selon leur statut, par mission, en 2017-2018, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2017-2018, en France métropolitaine et dans les DOM, 737 000 personnes enseignent dans le secteur public (1), 144 400 enseignent dans le secteur privé sous contrat (2) et 251 300 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé) (3).

Les femmes représentent 70,3% des enseignants du secteur public. La proportion atteint 84,2% dans le premier degré public et 58,7% dans le second degré public. Les femmes sont majoritaires parmi les professeurs certifiés (64,8%), mais, à l'inverse, sont minoritaires parmi les professeurs de chaire supérieure (37,0%) et d'EPS (43,1%). Leur poids s'équilibre avec celui des hommes parmi les professeurs agrégés, de lycée professionnel ainsi que les professeurs contractuels. Par ailleurs, dans les deux degrés, les enseignantes sont en moyenne plus jeunes de deux ans que les enseignants (42,2 ans contre 44,3 ans). Elles sont aussi plus nombreuses à exercer à temps partiel (13,3% contre 5,2%).

Dans le secteur privé sous contrat, la part des femmes est encore plus importante (74,3%), avec plus de neuf enseignants sur dix qui sont des femmes dans le premier degré. Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,3 ans contre 45,2 ans en moyenne. Elles sont également plus souvent à temps partiel ou à temps incomplet (21,9% contre 18,6%), mais les écarts avec les hommes sont moins importants que dans le secteur public.

Enfin, si les femmes représentent 74,1% des personnels dont la mission ne relève pas de l'enseignement, elles occupent majoritairement les postes éducatifs, administratifs, sociaux et de santé. En revanche, plus de la moitié des missions d'encadrement sont occupées par des hommes (51,4%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel, en particulier dans certains corps : près d'une femme sur trois dans la filière santé et sociale, une sur cinq parmi les ingénieures et techniciennes de recherche et formation. À l'inverse des enseignants, les femmes non enseignantes sont en moyenne plus âgées que les hommes.

CHAMP - Les données présentées ici concernent les personnels titulaires, fonctionnaires stagiaires et non titulaires payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'agent. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations. On appelle mission d'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

PROFESSEUR DE CHAIRE SUPÉRIEURE, AGRÉGÉ, CERTIFIÉ, D'EPS, DE LYCÉE PROFESSIONNEL - Voir « Définitions » en 9.6.

PERSONNELS D'ENCADREMENT, DE VIE SCOLAIRE, ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES SOCIAUX ET DE SANTÉ, ET ITRF - Voir « Définitions » en 9.15.

TEMPS PARTIEL - Sont considérés « à temps partiel » les agents n'effectuant pas leur service à temps plein. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2017-2018

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignement d'élèves du premier degré public	334 709	281 925	84,2	41,4	44,1	41,8	13,6	3,8	12,0
Professeurs des écoles	329 031	277 680	84,4	41,4	44,1	41,8	13,6	3,8	12,1
Instituteurs	2 883	2 029	70,4	48,6	47,6	48,3	12,5	3,3	9,8
Autres titulaires	124	81	65,3	47,4	48,5	47,8	12,3	9,3	11,3
Non-titulaires	2 671	2 135	79,9	33,5	34,7	33,8	9,2	3,5	8,1
Enseignement d'élèves du second degré public	402 288	236 123	58,7	43,2	44,4	43,7	12,9	5,6	9,9
Professeurs de chaire supérieure	2 116	783	37,0	53,6	53,6	53,6	0,6	0,2	0,3
Professeurs agrégés	48 469	25 820	53,3	44,1	45,1	44,6	10,0	3,7	7,0
Professeurs certifiés	218 280	141 396	64,8	43,1	44,6	43,6	12,8	4,3	9,8
Professeurs d'EPS	27 642	11 921	43,1	42,9	41,5	42,1	10,8	3,7	6,8
Professeurs de lycée professionnel	56 188	28 471	50,7	46,2	47,1	46,6	8,0	2,4	5,3
Professeurs des écoles, instituteurs	8 759	5 578	63,7	42,2	44,9	43,2	5,0	1,8	3,9
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	2 062	1 082	52,5	59,1	59,3	59,2	18,3	9,0	13,9
Non-titulaires	38 772	21 072	54,3	37,6	39,4	38,4	27,3	21,0	24,5
Total	736 997	518 048	70,3	42,2	44,3	42,8	13,3	5,2	10,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2017-2018

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignement d'élèves du premier degré privé	46 444	42 531	91,6	43,2	43,8	43,2	18,6	9,6	17,8
Professeurs des écoles	39 398	36 049	91,5	44,2	45,1	44,3	16,0	7,4	15,3
Instituteurs	528	491	93,0	45,8	44,9	45,8	20,4	10,8	19,7
Non-titulaires	6 518	5 991	91,9	36,6	36,0	36,6	34,0	23,3	33,2
Enseignement d'élèves du second degré privé	97 975	64 829	66,2	45,1	45,4	45,2	24,1	19,7	22,6
Professeurs de chaire supérieure	96	26	27,1	56,1	54,5	54,9	3,8	0,0	1,0
Professeurs agrégés	3 820	2 007	52,5	47,3	48,5	47,9	12,6	7,1	9,9
Professeurs certifiés	54 648	39 242	71,8	46,1	47,4	46,5	20,2	16,1	19,0
Professeurs d'EPS	6 267	2 494	39,8	44,3	43,7	44,0	15,9	12,3	13,8
Professeurs de lycée professionnel	11 124	7 141	64,2	47,6	48,1	47,8	15,7	11,2	14,1
Professeurs des écoles, instituteurs	516	407	78,9	48,5	50,0	48,8	18,4	38,5	22,7
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	1 148	731	63,7	54,0	54,9	54,3	33,4	35,3	34,1
Non-titulaires	20 356	12 781	62,8	39,7	39,3	39,6	44,1	37,1	41,5
Total	144 419	107 360	74,3	44,3	45,2	44,6	21,9	18,6	21,1

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

3 Les personnels de la mission non enseignante par type de personnel en 2017-2018 (secteur public)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Titulaires des corps non-enseignants	106 661	80 498	75,5	48,3	48,9	48,4	14,6	2,2	11,6
Personnels d'encadrement	17 936	8 723	48,6	51,5	51,6	51,6	0,2	0,1	0,1
Personnels de direction	13 480	6 685	49,6	51,0	51,1	51,0	0,2	0,1	0,1
Personnels d'inspection	3 185	1 550	48,7	53,0	52,9	52,9	0,2	0,2	0,2
Encadrement supérieur	1 271	488	38,4	53,7	53,8	53,8	0,2	0,0	0,1
Personnels de vie scolaire (2)	19 808	15 547	78,5	45,9	47,9	46,4	7,0	2,3	6,0
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	58 997	50 815	86,1	48,5	47,3	48,3	18,7	3,4	16,6
Filière administrative	46 556	39 053	83,9	48,4	47,1	48,2	14,9	3,2	13,0
Filière santé et sociale	12 138	11 648	96,0	48,6	48,4	48,5	31,4	7,3	30,5
Filière technique	303	114	37,6	53,5	52,5	52,9	8,8	1,1	4,0
Personnels ITRF	9 920	5 413	54,6	47,9	46,9	47,4	21,1	4,1	13,4
Titulaires des corps enseignants, sur mission autre que l'enseignement	14 262	7 723	54,2	47,8	49,7	48,7	2,8	1,0	2,0
Non-titulaires	126 763	95 346	75,2	37,7	30,8	36,0	71,1	52,2	66,4
Personnels de vie scolaire (3)	115 462	86 138	74,6	37,4	30,2	35,6	76,2	54,9	70,8
Autres non-titulaires	11 301	9 208	81,5	40,1	39,2	40,0	23,2	15,2	21,7
Apprentis	3 617	2 619	72,4	22,0	21,4	21,8	0,0	0,0	0,0
Total	251 303	186 186	74,1	42,4	39,8	41,8	42,8	26,2	38,5

► Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet (à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein).

2. Conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale.

3. Personnels d'assistance éducative (98 %) ; conseillers d'orientation intérimaire et inspecteur de l'apprentissage (2 %).

DÉFINITIONS

EN 2017-2018, 881 400 personnes enseignent dans les secteurs public et privé sous contrat, dont 381 150 dans le premier degré et 500 250 dans le second degré. Parmi les personnes enseignant dans le premier degré, 368 400 sont professeurs des écoles. Parmi les personnes enseignant dans le second degré, 272 900 sont des professeurs certifiés, 52 300 sont agrégés et 67 300 sont professeurs de lycées professionnels (PLP). La grande majorité d'entre eux relèvent du secteur public d'enseignement : c'est le cas de 89,3 % des professeurs des écoles enseignant dans le premier degré, et de 92,7 % des agrégés, 83,5 % des professeurs des lycées professionnels et 80,0 % des certifiés dans le second degré.

Les pyramides des âges présentent des déséquilibres dans le profil par âge des enseignants, avec une forte représentation des âges médians : en particulier pour les professeurs du public dont 41,0 % ont entre 35 et 45 ans.

À l'exception des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS), quels que soient le secteur d'enseignement et le corps d'appartenance, les enseignants sont toujours, en moyenne, plus jeunes dans le public que dans le privé, et les femmes le sont plus que les hommes : les professeurs des écoles de moins de 30 ans, du public et du privé, sont à 89 % des femmes contre 87 % pour les 30-39 ans, 86 % pour les 40-49 ans et 80 % pour les 50 ans ou plus (1). De manière similaire, les taux de féminisation sont plus élevés pour les professeurs certifiés (2) et agrégés (3) de moins de 30 ans (respectivement 68 % et 56 %) que pour leurs homologues de 40-49 ans (66 % pour les certifiés et 52 % pour les agrégés). Cet écart est encore plus important pour les professeurs de lycée professionnel, la part des femmes étant de 63 % pour les moins de 30 ans, contre 52 % pour les 40-49 ans (4).

Dans chaque secteur d'enseignement, le corps des professeurs des écoles est le plus jeune : parmi ceux qui enseignent dans le premier degré public, 12 % ont moins de 30 ans et 24 % ont 50 ans ou plus. Dans le second degré public, 10 % des certifiés ont moins de 30 ans et 30 % ont 50 ans ou plus. Ces proportions sont respectivement de 7 % et 33 % chez les professeurs agrégés. Dans l'enseignement public, ce sont les professeurs des lycées professionnels qui sont les plus âgés (4 % ont moins de 30 ans, 40 % ont 50 ans ou plus), tandis que dans l'enseignement privé, ce sont les agrégés (respectivement 1 % et 46 %), ce corps étant uniquement accessible par concours interne.

CHAMP - Les données présentées ici concernent les personnels exerçant une mission d'enseignement, titulaires, fonctionnaires stagiaires et non titulaires payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017. Dans les pyramides, sont présentés les professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public ou privé (1), et les professeurs certifiés (2), agrégés (3) et de lycée professionnel (4) enseignant dans le second degré public ou privé. Les professeurs des écoles affectés dans le second degré ou ayant des fonctions administratives ou autres sont exclus de la pyramide.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

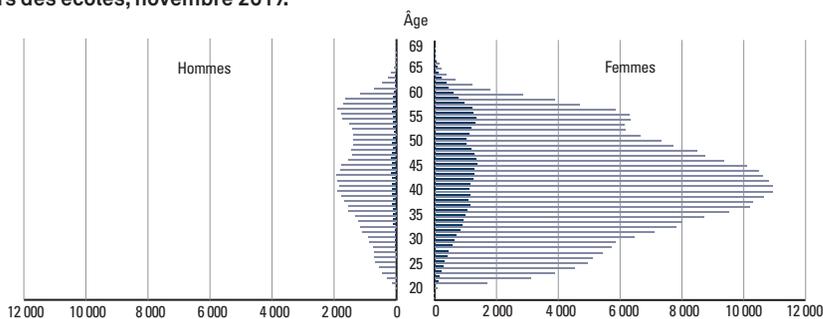
- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les professeurs des écoles, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,1
Secteur privé : 45,1

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,4
Secteur privé : 44,2

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 41,8
Secteur privé : 44,3



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs des écoles en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat.

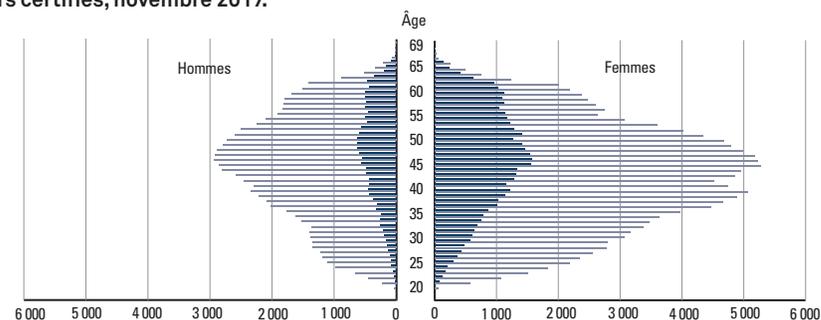
© DEPP

2 Les professeurs certifiés, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,5
Secteur privé : 47,4

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,1
Secteur privé : 46,1

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 43,6
Secteur privé : 46,5



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs certifiés en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

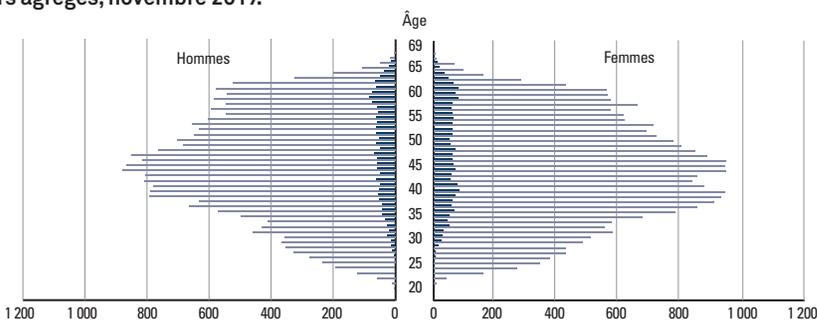
© DEPP

3 Les professeurs agrégés, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,1
Secteur privé : 48,5

Âge moyen femmes
Secteur public : 44,1
Secteur privé : 47,3

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 44,6
Secteur privé : 47,9



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs agrégés en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

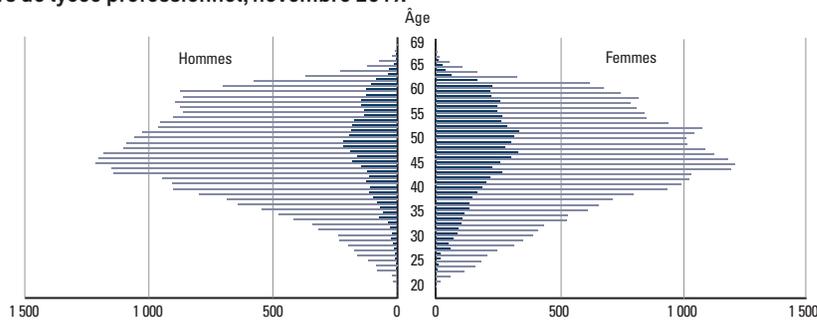
© DEPP

4 Les professeurs de lycée professionnel, novembre 2017.

Âge moyen hommes
Secteur public : 47,1
Secteur privé : 48,1

Âge moyen femmes
Secteur public : 46,2
Secteur privé : 47,6

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 46,6
Secteur privé : 47,8



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé); professeurs de lycée professionnel en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

© DEPP

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION des 334 700 personnes enseignants dans le premier degré public (fonctionnaires stagiaires et non titulaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (1). Plus de la moitié des départements, principalement du Centre et du Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 650 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 434 et 599 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, seize départements situés pour la plupart en Île-de-France et au Nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants. Les départements du Nord et de la Seine-Saint-Denis, avec respectivement 13 260 et 11 507 agents, sont ceux qui en totalisent le plus.

Parmi les enseignants du premier degré public, 24,0% effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 43,4% dans celui de l'enseignement élémentaire et 32,6% au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des directions d'école. La répartition des enseignants entre ces missions varie entre les départements. Dans douze départements, à dominante rurale, le préélémentaire représente moins de 12% des effectifs enseignants à l'instar du Cantal, des Côtes-d'Armor, de l'Aveyron, de la Haute-Loire et des Hautes-Alpes. *A contrario*, le taux d'enseignants en préélémentaire atteint près de 30% dans les Hauts-de-Seine. Ces différences de répartition reflètent les différences dans les démographies d'élèves et les différences d'organisation : en particulier, dans les départements ruraux, il y a davantage de petites écoles, donc davantage de directeurs d'écoles, inclus dans la catégorie « Autres », même s'ils ont également un service en classe.

La part des enseignants de moins de 35 ans dans le premier degré public est de 23,8%, celle des 50 ans et plus de 24,2%. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre départements (2). On compte moins d'un enseignant de 50 ans et plus pour deux enseignants de moins de 35 ans à Mayotte et en Seine-Saint-Denis. À l'inverse, dans près de deux départements sur trois, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont plus nombreux que les moins de 35 ans. En Guadeloupe et Martinique, les plus de 50 ans sont environ deux fois plus nombreux que les moins de 35 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, parmi l'ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

SOURCES

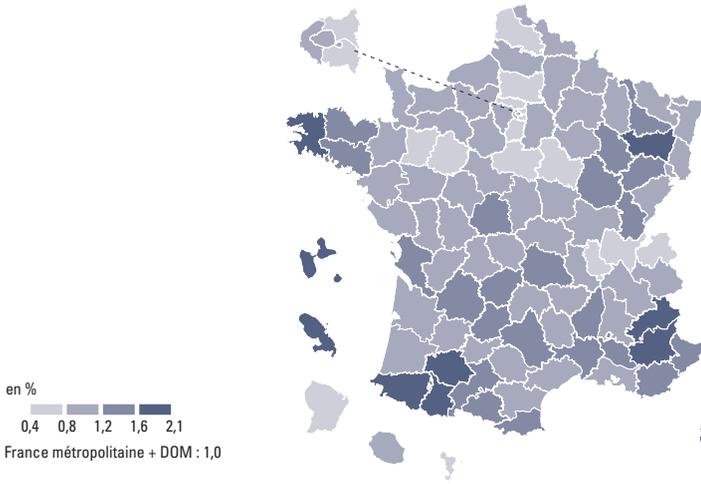
Source : MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

1 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2017-2018

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	208	328	363	899	Ardèche	168	697	518	1 383	Paris	2 185	3 320	2 221	7 726
Hautes-Alpes	62	430	289	781	Drôme	698	1 122	809	2 629	Charente	330	558	715	1 603
Bouches-du-Rh.	2 566	4 495	3 305	10 366	Isère	1 749	2 833	2 095	6 677	Charente-Marit.	594	1 132	1 124	2 850
Vaucluse	780	1 372	798	2 950	Savoie	500	818	774	2 092	Deux-Sèvres	319	612	764	1 695
Aix-Marseille	3 616	6 625	4 755	14 996	Haute-Savoie	1 167	1 797	1 110	4 074	Vienne	425	835	831	2 091
Aisne	755	1 219	1 010	2 984	Grenoble	4 282	7 267	5 306	16 855	Poitiers	1 668	3 137	3 434	8 239
Oise	1 150	1 828	1 756	4 734	Nord	3 629	5 615	4 016	13 260	Ardennes	400	583	572	1 555
Somme	317	1 454	1 057	2 828	Pas-de-Calais	2 094	3 444	2 607	8 145	Aube	384	637	645	1 666
Amiens	2 222	4 501	3 823	10 546	Lille	5 723	9 059	6 623	21 405	Marne	680	1 135	1 103	2 918
Doubs	742	1 231	1 017	2 990	Corrèze	235	394	467	1 096	Haute-Marne	231	343	419	993
Jura	284	494	495	1 273	Creuse	91	199	309	599	Reims	1 695	2 698	2 739	7 132
Haute-Saône	340	483	461	1 284	Haute-Vienne	350	706	576	1 632	Côtes-d'Armor	145	1 281	804	2 230
Terr. de Belfort	182	308	271	761	Limoges	676	1 299	1 352	3 327	Finistère	722	1 321	995	3 038
Besançon	1 548	2 516	2 244	6 308	Ain	865	1 586	1 105	3 556	Ille-et-Vilaine	1 042	1 728	1 171	3 941
Dordogne	175	796	778	1 749	Loire	1 014	1 480	1 010	3 504	Ariège	489	959	683	2 131
Gironde	1 833	3 179	2 319	7 331	Rhône	2 689	4 382	2 492	9 563	Rennes	2 398	5 289	3 653	11 340
Landes	206	923	723	1 852	Lyon	4 568	7 448	4 607	16 623	Eure	880	1 405	1 136	3 421
Lot-et-Garonne	330	501	704	1 535	Aude	398	689	727	1 814	Seine-Maritime	1 500	2 606	2 296	6 402
Pyrénées-Atl.	555	969	1 075	2 599	Gard	895	1 617	1 180	3 692	Rouen	2 380	4 011	3 432	9 823
Bordeaux	3 099	6 368	5 599	15 066	Hérault	1 401	2 381	1 725	5 507	Bas-Rhin	1 493	2 557	1 563	5 613
Calvados	397	1 921	909	3 227	Lozère	48	192	194	434	Haut-Rhin	1 009	1 700	1 162	3 871
Manche	564	814	754	2 132	Pyr.-Orientales	537	977	747	2 261	Strasbourg	2 502	4 257	2 725	9 484
Orne	369	458	443	1 270	Montpellier	3 279	5 856	4 573	13 708	Ariège	77	338	319	734
Caen	1 330	3 193	2 106	6 629	Meurthe-et-Mos.	809	1 450	1 307	3 566	Aveyron	84	550	464	1 098
Allier	225	724	644	1 593	Meuse	97	507	436	1 040	Haute-Garonne	1 562	2 956	2 027	6 545
Cantal	21	394	301	716	Moselle	1 221	2 254	1 878	5 353	Gers	165	268	406	839
Haute-Loire	73	434	412	919	Vosges	439	709	774	1 922	Lot	130	256	367	753
Puy-de-Dôme	541	1 307	1 122	2 970	Nancy-Metz	2 566	4 920	4 395	11 881	Hautes-Pyrénées	207	342	442	991
Clemont-Ferrand	860	2 859	2 479	6 198	Loire-Atlantique	1 492	2 444	1 615	5 551	Tarn	265	759	637	1 661
Corse-du-Sud	150	288	257	695	Maine-et-Loire	802	1 228	961	2 991	Tarn-et-Garonne	156	700	479	1 335
Haute-Corse	112	346	327	785	Mayenne	260	477	475	1 212	Toulouse	2 646	6 169	5 141	13 956
Corse	262	634	584	1 480	Sarthe	327	1 416	951	2 694	Yvelines	1 918	3 531	2 605	8 054
Seine-et-Marne	2 196	3 752	2 535	8 483	Vendée	476	703	715	1 894	Essonne	1 892	3 545	2 434	7 871
Seine-St-Denis	3 124	5 105	3 278	11 507	Nantes	3 357	6 268	4 717	14 342	Hauts-de-Seine	2 359	3 620	1 966	7 945
Val-de-Marne	2 178	3 597	1 800	7 575	Alpes-Maritimes	1 342	2 268	1 391	5 001	Val-d'Oise	2 202	3 664	2 255	8 121
Créteil	7 498	12 454	7 613	27 565	Var	1 298	2 287	1 321	4 906	Versailles	8 371	14 360	9 260	31 991
Côte-d'Or	557	1 008	1 053	2 618	Nice	2 640	4 555	2 712	9 907	France métro.	76 282	137 445	103 936	317 663
Nièvre	245	348	409	1 002	Cher	333	544	591	1 468	Guadeloupe	626	1 129	944	2 699
Saône-et-Loire	608	1 007	1 102	2 717	Eure-et-Loir	609	998	814	2 421	Guyane	692	1 204	831	2 727
Yonne	408	663	748	1 819	Indre	208	372	414	994	Martinique	417	1 121	885	2 423
Dijon	1 818	3 026	3 312	8 156	Indre-et-Loire	701	1 189	956	2 846	Mayotte	579	1 447	652	2 678
					Loir-et-Cher	325	636	665	1 626	La Réunion	1 748	2 934	1 837	6 519
					Loiret	917	1 617	1 091	3 625	DOM	4 062	7 835	5 149	17 046
					Orléans-Tours	3 093	5 356	4 531	12 980	Total	80 344	145 280	109 085	334 709

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et l'ensemble des directeurs d'écoles. Fréquemment, ces derniers sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

2 Enseignants du premier degré public : ratio des « 50 ans et plus » / « moins de 35 ans » en 2017-2018



DÉFINITIONS

EN 2017-2018, 46 400 personnes enseignent dans le premier degré privé sous contrat en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les enseignants du privé sont inégalement répartis entre les départements. Plus d'un tiers des départements accueillent moins de 200 enseignants. Outre Mayotte, dans lequel il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (11 enseignants), pour des raisons démographiques et de très faible implantation du secteur privé. À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants. Le Nord est celui qui en totalise le plus (3 082), devant les départements de l'Ouest de la France comme la Loire-Atlantique (2 493), l'Ille-et-Vilaine (2 108) ou le Morbihan (1 842).

Parmi les enseignants du premier degré privé, 23,5% effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 53,8% dans celui de l'enseignement élémentaire et 22,7% au titre des directions d'école, des besoins spécifiques et des remplacements. La Vendée (29%) et le Nord (28%) font partie des départements qui, en proportion, comportent le plus d'enseignants en préélémentaire.

En France, la part des enseignants de moins de 35 ans dans le premier degré privé est de 21,3%, celle des 50 ans et plus de 29,6%. Le ratio entre la seconde tranche d'âge et la première est donc de 1,4, contre 1,0 dans le premier degré public, au sein duquel la population est plus jeune (2). Hormis les académies de Guyane, Corse et Strasbourg avec un ratio égal à 0,9, toutes les académies comptent plus d'enseignants de 50 ans et plus que d'enseignants de moins de 35 ans. Trois académies dépassent le seuil de deux « seniors » pour un « jeune » : Martinique (4), Clermont-Ferrand (2,2) et la Guadeloupe (2,1).

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, parmi l'ensemble des agents payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

ÉCOLE SOUS CONTRAT - Une école est considérée sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

SOURCES

Source : MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

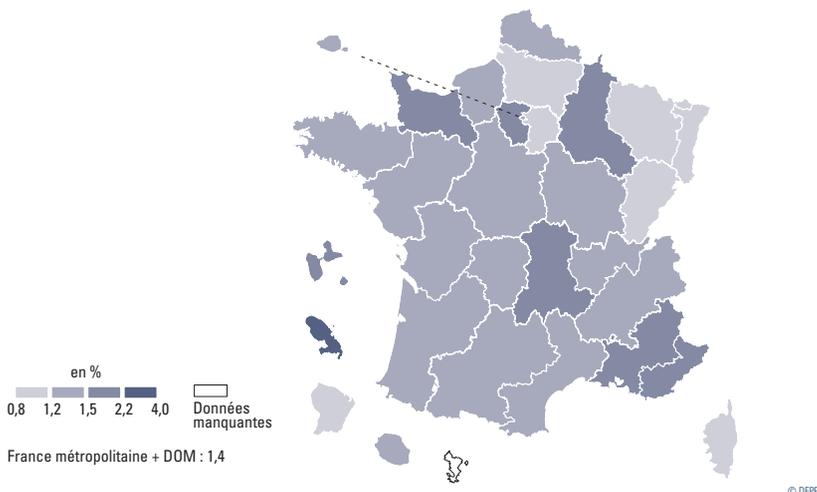
1 Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2017-2018

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	26	14	48	Ardèche	4	300	157	461	Paris	432	1 065	242	1 739
Hautes-Alpes	13	32	15	60	Drôme	83	185	95	363	Charente	29	82	60	171
Bouches-du-Rhône	282	609	209	1 100	Isère	143	338	147	628	Charente-Marit.	43	104	67	214
Vaucluse	81	165	55	301	Savoie	56	95	57	208	Deux-Sèvres	90	188	89	367
Aix-Marseille	384	832	293	1 509	Haute-Savoie	142	284	130	556	Vienne	62	132	52	246
Aisne	61	135	63	259	Grenoble	428	1 202	586	2 216	Poitiers	224	506	268	998
Oise	64	153	65	282	Nord	857	1 613	612	3 082	Ardennes	26	57	19	102
Somme	121	242	72	435	Pas-de-Calais	273	550	199	1 022	Aube	33	69	30	132
Amiens	246	530	200	976	Lille	1 130	2 163	811	4 104	Marne	79	182	85	346
Doubs	64	151	44	259	Corrèze	21	39	14	74	Haute-Marne	12	24	6	42
Jura	33	79	21	133	Creuse	3	5	3	11	Reims	150	332	140	622
Haute-Saône	12	43	14	69	Haute-Vienne	27	50	28	105	Côtes-d'Armor	13	648	238	899
Territ. de Belfort	16	44	17	77	Limoges	51	94	45	190	Finistère	427	859	375	1 661
Besançon	125	317	96	538	Ain	77	208	101	386	Ille-et-Vilaine	579	1 080	449	2 108
Dordogne	5	84	27	116	Loire	224	425	224	873	Morbihan	505	914	423	1 842
Gironde	155	356	187	698	Rhône	388	901	334	1 623	Rennes	1 524	3 501	1 485	6 510
Landes	-	104	42	146	Lyon	689	1 534	659	2 882	Eure	57	132	61	250
Lot-et-Garonne	34	91	30	155	Aude	33	59	31	123	Seine-Maritime	154	331	148	633
Pyrénées-Atlant.	232	384	221	837	Gard	115	205	108	428	Rouen	211	463	209	883
Bordeaux	426	1 019	507	1 952	Hérault	164	317	171	652	Bas-Rhin	48	172	106	326
Calvados	113	260	95	468	Lozère	45	84	42	171	Haut-Rhin	33	163	65	261
Manche	119	246	88	453	Pyr.-Orientales	43	109	68	220	Strasbourg	81	335	171	587
Orne	64	146	71	281	Montpellier	400	774	420	1 594	Ariège	-	40	13	53
Caen	296	652	254	1 202	Meurthe-et-Mos.	56	132	66	254	Aveyron	9	211	101	321
Allier	27	78	34	139	Meuse	7	43	13	63	Haute-Garonne	163	314	139	616
Cantal	20	37	19	76	Moselle	54	135	97	286	Gers	29	53	32	114
Haute-Loire	86	204	92	382	Vosges	27	78	29	134	Lot	11	37	31	79
Puy-de-Dôme	97	203	95	395	Nancy-Metz	144	388	205	737	Hautes-Pyrénées	33	71	42	146
Clermont-Ferrand	230	522	240	992	Loire-Atlantique	677	1 271	545	2 493	Tarn	63	143	98	304
Corse-du-Sud	10	17	2	29	Maine-et-Loire	455	821	489	1 765	Tarn-et-Garonne	18	102	37	157
Haute-Corse	3	15	3	21	Mayenne	141	268	155	564	Toulouse	326	971	493	1 790
Corse	13	32	5	50	Sarthe	11	343	132	486	Yvelines	148	437	124	709
Seine-et-Marne	80	216	71	367	Vendée	489	791	394	1 674	Essonne	82	209	99	390
Seine-St-Denis	82	303	91	476	Nantes	1 773	3 494	1 715	6 982	Hauts-de-Seine	200	503	113	816
Val-de-Marne	120	319	92	531	Alpes-Maritimes	112	241	68	421	Val-d'Oise	74	225	68	367
Créteil	282	838	254	1 374	Var	61	184	116	361	Versailles	504	1 374	404	2 282
Côte-d'Or	49	143	41	233	Nice	173	425	184	782	France métro.	10 656	24 406	10 292	45 354
Nièvre	14	30	8	52	Cher	24	57	22	103	Guadeloupe	65	154	44	263
Saône-et-Loire	52	117	40	209	Eure-et-Loir	44	146	48	238	Guyane	38	92	18	148
Yonne	32	77	30	139	Indre	16	36	19	71	Martinique	27	108	103	238
Dijon	147	367	119	633	Indre-et-Loire	63	183	99	345	La Réunion	121	249	71	441
					Loir-et-Cher	42	88	47	177	DOM (1)	251	603	236	1 090
					Loiret	78	166	52	296	Total	10 907	25 009	10 528	46 444
					Orléans-Tours	267	676	287	1 230					

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et l'ensemble des directeurs d'écoles. Fréquemment, ces derniers sont également chargés d'enseigner dans une classe du premier degré.

2 Enseignants du premier degré privé : ratio des « 50 ans et plus »/« moins de 35 ans » en 2017-2018



DÉFINITIONS

En 2017-2018, les 402 300 enseignants de l'enseignement scolaire public du second degré sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM (1). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (8,8 %), Créteil (7,4 %) et Lille (6,3 %). Les académies du Sud de la France sont également caractérisées par des effectifs importants : Grenoble et Bordeaux (respectivement 4,9 % et 4,8 %), Lyon et Toulouse (4,4 %) et Aix-Marseille et Nantes (4,3 %). À l'opposé, les enseignants du second degré sont les moins nombreux en Corse, Guyane, à Mayotte et à La Réunion.

Les personnels non titulaires représentent 9,6 % des effectifs enseignants du second degré public et sont inégalement répartis entre les académies (2). Leur part est faible dans les académies d'Amiens, Besançon et Caen (6,2 % chacune). *A contrario*, les académies d'outre-mer de Mayotte et de Guyane font figure d'exceptions avec respectivement 43,4 % et 32,6 % de personnels non titulaires. Cependant, les académies de Corse et Créteil (13,9 % chacune) affichent un taux de non-titulaires bien au-delà de la moyenne.

Dans le second degré public, les enseignants de 50 ans ou plus sont une fois et demie plus nombreux que ceux de moins de 35 ans. Ce ratio de 1,5 varie sensiblement d'une académie à l'autre (3). Les académies du Sud-Ouest présentent un ratio supérieur à la moyenne comme dans les académies de Bordeaux (2,5) ou de Montpellier (2,6). Ce ratio atteint un maximum dans les académies de Rennes, Corse et Martinique où on dénombre au moins trois séniors pour un jeune. En revanche, dans les académies du Centre et du Nord de la métropole, il y a peu d'enseignants « séniors » pour un enseignant « jeune ». C'est en particulier le cas dans les académies de la couronne parisienne, Créteil (0,6) et Versailles (0,8).

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, parmi l'ensemble des agents, payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

CORPS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ PUBLIC - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré public sont issus de plusieurs corps :

- Professeurs certifiés : corps majoritaire du second degré, il comprend des enseignants de disciplines générales ou technologiques. L'accès se fait par les concours du CAPES et du CAPET.

- Professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) : corps lié à cette discipline. L'accès se fait par le concours du CAPEPS.

- Professeurs de lycée professionnel (PLP) : corps dont la vocation est l'enseignement en lycée professionnel, il comprend des enseignants de disciplines générales comme des enseignants de disciplines professionnelles. L'accès se fait par le concours du CAPLP.

Les professeurs certifiés, PEPS et PLP ont des conditions de carrière et de rémunération similaires.

- Professeurs agrégés : corps comprenant des enseignants de disciplines générales. L'accès se fait par le concours de l'agrégation ; l'agrégation interne est notamment destinée aux professeurs certifiés. La grille de rémunération des agrégés est plus favorable que celle des certifiés.

- Professeurs de chaire supérieure : corps issu de la promotion par liste d'aptitude de professeurs agrégés, et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Enfin, d'autres corps ne sont plus ouverts au recrutement. Il s'agit des PEGC (professeurs d'enseignement général de collège), et des adjoints et chargés d'enseignement (anciens corps d'intégration des maîtres auxiliaires).

Par ailleurs, des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs, exercent dans le second degré, en particulier en Segpa. Des personnels non titulaires enseignent également dans le second degré. De plus, les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) font partie intégrante du champ.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

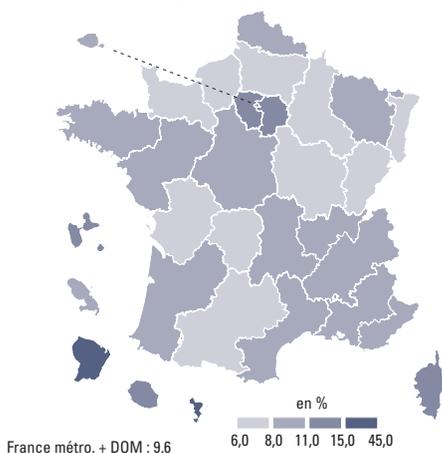
1 Les enseignants du second degré public par corps et par académie en 2017-2018

Académies et régions académiques	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	854	4 740	1 077	201	42	728	7 642
Grenoble	2 695	12 290	2 426	379	98	1 755	19 643
Lyon	2 902	10 442	2 303	381	62	1 663	17 753
Auvergne-Rhône-Alpes	6 451	27 472	5 806	961	202	4 146	45 038
Besançon	888	4 846	1 101	167	37	465	7 504
Dijon	1 137	6 341	1 244	226	68	749	9 765
Bourgogne-Franche-Comté	2 025	11 187	2 345	393	105	1 214	17 269
Bretagne (Rennes)	1 750	9 478	1 985	304	85	1 233	14 835
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 777	10 098	1 967	365	67	1 252	15 526
Corse	161	1 267	270	39	16	284	2 037
Nancy-Metz	1 612	8 973	2 157	376	97	1 276	14 491
Reims	909	5 177	1 276	225	54	584	8 225
Strasbourg	1 698	7 063	1 747	293	70	854	11 725
Grand Est	4 219	21 213	5 180	894	221	2 714	34 441
Amiens	1 179	8 137	2 062	343	98	777	12 596
Lille	2 321	15 884	4 245	682	170	2 211	25 513
Hauts-de-France	3 500	24 021	6 307	1 025	268	2 988	38 109
Créteil	4 140	17 409	3 701	481	62	4 160	29 953
Paris	3 449	5 722	1 318	108	37	1 277	11 911
Versailles	5 607	20 891	4 303	598	88	4 055	35 542
Île-de-France	13 196	44 022	9 322	1 187	187	9 492	77 406
Caen	863	5 440	1 249	199	55	519	8 325
Rouen	1 308	7 778	1 630	272	73	890	11 951
Normandie	2 171	13 218	2 879	471	128	1 409	20 276
Bordeaux	2 371	11 772	2 849	406	101	1 884	19 383
Limoges	488	2 827	655	108	18	314	4 410
Poitiers	1 147	6 619	1 419	260	57	810	10 312
Nouvelle-Aquitaine	4 006	21 218	4 923	774	176	3 008	34 105
Montpellier	1 966	10 332	2 233	352	90	1 385	16 358
Toulouse	2 251	11 035	2 492	340	93	1 300	17 511
Occitanie	4 217	21 367	4 725	692	183	2 685	33 869
Pays de la Loire (Nantes)	1 903	10 724	2 349	390	82	1 722	17 170
Aix-Marseille	2 281	10 820	2 476	320	78	1 519	17 494
Nice	1 578	7 881	1 593	253	51	1 047	12 403
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 859	18 701	4 069	573	129	2 566	29 897
France métropolitaine	49 235	233 986	52 127	8 068	1 849	34 713	379 978
Guadeloupe	264	2 440	730	149	41	452	4 076
Guyane	123	1 314	518	148	12	1 022	3 137
Martinique	181	1 920	712	39	84	342	3 278
Mayotte	71	1 087	376	78	9	1 241	2 862
La Réunion	711	5 175	1 725	232	112	1 002	8 957
DOM	1 350	11 936	4 061	691	213	4 059	22 310
France métropolitaine + DOM	50 585	245 922	56 188	8 759	2 062	38 772	402 288

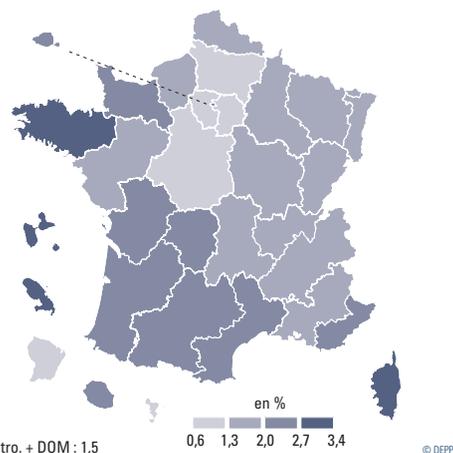
► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2017-2018, en %.



3 Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 35 ans en 2017-2018, en %.



DÉFINITIONS

EN 2017-2018, 98 000 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. La majorité d'entre eux (62,2 %) sont certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), 11,4 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les agrégés et professeurs de chaire supérieure sont peu nombreux (4,0 %), de même que les adjoints ou chargés d'enseignement (1,2 %) (1).

Trois académies regroupent plus du quart des effectifs des enseignants du second degré privé : Nantes (10,9 %), Rennes (10,0 %) et Lille (8,3 %). La part des enseignants exerçant dans les académies de Versailles et de Lyon est forte également, mais dans une moindre mesure (6,8 % et 6,6 %). Les académies de Paris et de Strasbourg comptent proportionnellement le plus de professeurs agrégés et de chaire supérieure parmi l'ensemble de leurs enseignants (respectivement 9,4 % et 7,0 %).

Les personnels rémunérés sur une échelle de non-titulaires représentent entre 14,3 % (Nantes) et 50,2 % (Guyane) des effectifs enseignants des académies, la moyenne nationale s'établissant à 20,8 % (2). Outre la Guyane qui fait figure d'exception, Créteil (31,9 %) et la Martinique (31,0 %) ont fortement recours aux non-titulaires.

En France métropolitaine et ultramarine, les seniors de plus de 50 ans sont deux fois plus nombreux que les jeunes de moins de 35 ans (3). Ce rapport dépasse quatre seniors pour un jeune en Guadeloupe (4,3). À l'inverse, la Guyane atteint l'équilibre entre les jeunes et les seniors (0,9).

POPULATION CONCERNÉE - Les agents recensés ici sont les enseignants ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, parmi l'ensemble des agents, payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

CORPS ENSEIGNANTS DU SECOND PRIVÉ SOUS CONTRAT - Les personnels ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé appartiennent à des corps similaires à ceux du second degré public (voir « Définitions » en 9.6). Néanmoins, les enseignants qui en dépendent ne sont pas fonctionnaires. Ils sont généralement assimilés à leurs homologues titulaires du public, car leur grille de rémunération est identique. Ils ont intégré leur corps en passant l'équivalent, pour le privé, des concours du public. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, des enseignants des corps du premier degré privé exercent dans le second degré privé ainsi que des enseignants des sections de techniciens supérieurs (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Des non-titulaires sont également en poste.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2016-2017

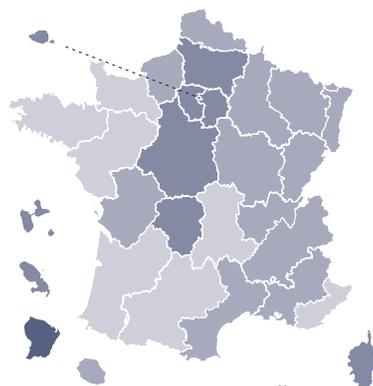
Académies et régions académiques	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	73	1 322	214	38	16	385	2 048
Grenoble	171	3 046	671	55	24	1 154	5 121
Lyon	367	3 968	752	44	29	1 354	6 514
Auvergne-Rhône-Alpes	611	8 336	1 637	137	69	2 893	13 683
Besançon	16	817	171	12	14	304	1 334
Dijon	51	925	247	19	9	343	1 594
Bourgogne-Franche-Comté	67	1 742	418	31	23	647	2 928
Bretagne (Rennes)	315	6 659	1 181	92	89	1 439	9 775
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	77	1 527	326	26	16	752	2 724
Corse	2	83	1	2	0	31	119
Nancy-Metz	66	1 491	421	55	3	606	2 642
Reims	38	911	263	24	11	364	1 611
Strasbourg	127	1 142	166	23	4	357	1 819
Grand Est	231	3 544	850	102	18	1 327	6 072
Amiens	47	1 377	203	40	10	561	2 238
Lille	277	5 130	1 012	133	29	1 563	8 144
Hauts-de-France	324	6 507	1 215	173	39	2 124	10 382
Créteil	105	2 231	273	41	6	1 242	3 898
Paris	454	2 761	231	50	13	1 345	4 854
Versailles	405	4 025	280	104	18	1 867	6 699
Île-de-France	964	9 017	784	195	37	4 454	15 451
Caen	68	1 489	352	21	11	447	2 388
Rouen	52	1 288	354	23	6	481	2 204
Normandie	120	2 777	706	44	17	928	4 592
Bordeaux	142	2 740	543	41	36	619	4 121
Limoges	15	331	39	5	3	133	526
Poitiers	45	1 121	243	8	10	394	1 821
Nouvelle-Aquitaine	202	4 192	825	54	49	1 146	6 468
Montpellier	131	1 979	444	24	28	650	3 256
Toulouse	146	2 427	457	65	28	711	3 834
Occitanie	277	4 406	901	89	56	1 361	7 090
Pays de la Loire (Nantes)	409	7 282	1 236	107	77	1 526	10 637
Aix-Marseille	182	2 652	640	55	13	891	4 433
Nice	87	1 255	200	14	8	348	1 912
Provence-Alpes-Côte d'Azur	269	3 907	840	69	21	1 239	6 345
France métropolitaine	3 868	59 979	10 920	1 121	511	19 867	96 266
Guadeloupe	7	230	94	10	1	121	463
Guyane	3	84	21	0	2	111	221
Martinique	5	238	41	10	0	132	426
La Réunion	33	384	48	7	2	125	599
DOM	48	936	204	27	5	489	1 709
France métropolitaine + DOM	3 916	60 915	11 124	1 148	516	20 356	97 975

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

© DEPP

1. Les autres enseignants regroupent, outre les PEGC, les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2017-2018, en %.



France métr. + DOM : 20,8

en %
14,0 19,0 25,0 35,0 50,1
Données manquantes © DEPP

3 Enseignants du second degré privé : ratio des 50 ans et plus/moins de 35 ans en 2017-2018, en %.



France métr. + DOM : 2,1

en %
0,9 1,9 2,5 3,5 4,4
Données manquantes © DEPP

A LA RENTRÉE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, dans le second degré public, la moitié des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année (182 600) assure une formation de niveau collège (y compris Segpa), 27 % (soit 98 100) une formation générale et technologique en lycée et 16 % (soit 60 600) une formation professionnelle en lycée, tous types d'établissements confondus (1). Cette répartition est identique dans le second degré privé : parmi les 92 400 enseignants, la moitié assure une formation en collège (y compris Segpa), 27 % une formation générale et technologique en lycée et 16 % une formation professionnelle en lycée (2).

Dans le second degré public, 93,1 % des enseignants en charge d'élèves à l'année sont titulaires, 6,9 % non-titulaires (1). Dans le privé, les non-titulaires représentent 18,8 % des enseignants en charge d'élèves à l'année (2).

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les certifiés et assimilés sont majoritaires pour enseigner des formations en collège (y compris Segpa) (respectivement 80,9 % et 74,5 % du corps enseignant) et des formations générales et technologiques en lycée (66,3 % et 76,8 %). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 98,1 % par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public (contre 79,7 % dans le privé). En effet, toutes formations confondues, les enseignants agrégés et de chaire supérieure ne représentent que 4,3 % des enseignants du second degré privé en charge d'élèves, contre 13,5 % de ceux du public.

Pour les formations professionnelles en lycée dans le secteur public, 80,7 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP) contre seulement 67,6 % dans le secteur privé. Dans ces formations, la part de non-titulaires est élevée (11,7 % dans le public et 24,2 % dans le privé).

Dans le second degré public, la proportion de femmes est plus faible que dans le privé (57,8 % contre 65,6 %) (1)(2). Dans les deux secteurs, elle est plus importante pour les formations en collège (y compris Segpa) (respectivement 63,2 % et 68,5 %) que dans les formations de niveau lycée.

Au total, 8,3 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 8,5 % dans le secteur privé. Cette modalité de service est plus fréquente chez les enseignants assurant des formations en collège (y compris Segpa) (9,9 % pour le public et 9,4 % pour le privé) que parmi ceux assurant des formations générales et technologiques en lycée (8,5 % dans le secteur public et 9 % dans le privé) ou des formations professionnelles en lycée (respectivement 5,3 % et 6,7 %).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) dont le ministère de tutelle est celui en charge de l'éducation nationale, y compris post-bac et établissement régional d'enseignement adapté (EREA), et hors enseignement religieux. Pour le secteur privé, sont également pris en compte les enseignants exerçant dans les établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE.

Les statistiques ne concernent que les enseignants en charge d'élèves à l'année : ceux qui n'ont pas d'heures d'enseignement fixes dans un établissement dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés (remplaçants notamment).

Un enseignant qui assure des cours de niveaux de formation différents est réparti au prorata des heures effectuées par niveau de formation.

PROFESSEUR DE CHAIRE SUPÉRIEURE, CERTIFIÉ ET ASSIMILÉ, PEGC, PLP, ADJOINT D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT Voir « Définitions » en 9.6.

EREA - Voir « Définitions » en 9.6.

TEMPS PARTIEL DES ENSEIGNANTS TITULAIRES - Sont comptés à temps partiel, les enseignants accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de la formation du second degré public enseignée en 2017-2018 (1)

	Formations en collège y.c. Segpa	Formations professionnelles au lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total %	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	11	2 081	5	€	2 097	0,6	37,0	0,3
Agrégés	9 457	358	27 589	4 459	5 494	73	47 430	12,9	53,2	7,0
Certifiés et assimilés	147 789	3 806	65 036	122	11 671	352	228 776	62,3	61,4	9,5
Adjoints et chargés d'enseignement	585	126	193	€	€	€	908	0,2	47,8	10,0
PEGC	1 021	–	–	–	€	€	1 024	0,3	56,4	18,5
PLP	4 100	48 919	189	–	568	245	54 020	14,7	50,5	5,2
Autres titulaires (3)	7 446	294	14	–	€	35	7 792	2,1	64,4	4,2
Total titulaires	170 399	53 502	93 032	6 665	17 742	708	342 047	93,1	58,4	8,3
Maîtres auxiliaires	419	139	62	–	7	€	631	0,2	63,4	–
Professeurs contractuels	11 790	6 983	5 055	3	797	162	24 791	6,8	49,9	–
Total non-titulaires	12 209	7 122	5 117	3	804	167	25 422	6,9	50,2	–
Ensemble	182 608	60 624	98 148	6 668	18 546	875	367 469	100,0	57,8	–

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE), mais aussi des formations complémentaires d'initiative locale ou de la mission générale d'insertion.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 9 457 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 37,0%.

© DEFP

2 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année par corps selon le niveau de la formation du second degré privé enseignée en 2017-2018 (1)

	Formations en collège y.c. Segpa	Formations professionnelles au lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total %	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
Professeurs de chaire supérieure	–	–	€	102	€	–	106	0,1	26,4	–
Agrégés	630	33	1 816	885	502	5	3 871	4,1	52,1	5,4
Certifiés et assimilés	34 391	997	18 958	220	3 904	68	58 538	63,3	67,9	9,0
Adjoints et chargés d'enseignement	689	137	176	€	43	€	1 048	1,1	63,8	13,9
PEGC	7	–	–	–	–	–	7	€	n.s.	n.s.
PLP	853	9 807	138	–	186	17	11 001	11,9	64,1	6,6
Autres titulaires (3)	437	27	9	–	–	–	473	0,5	78,7	7,0
Total titulaires	37 007	11 001	21 101	1 210	4 635	91	75 044	81,2	66,4	8,5
Total non-titulaires	9 136	3 506	3 588	28	1 044	67	17 370	18,8	62,2	–
Ensemble	46 143	14 507	24 689	1 238	5 679	158	92 414	100,0	65,6	–

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE), mais aussi des formations complémentaires d'initiative locale ou de la mission générale d'insertion.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

© DEFP

A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2017, en France métropolitaine et dans les DOM, 355 400 enseignants du second degré public et privé enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.) (1). Cela représente 77,3% des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année. Parmi eux, plus de quatre sur dix enseignent en lettres ou langues vivantes. 57 500 personnes enseignent dans le domaine de la production, 38 100 dans le domaine des services et 9 000 ont un enseignement non spécialisé. La part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services dans le secteur public (13,1% et 7,8% respectivement) alors qu'elles sont très proches dans le privé (10,1% et 10,2%).

Dans le secteur public, pour assurer les formations en collège (y compris Segpa), ce sont les enseignants de langues vivantes et lettres qui sont les plus nombreux (respectivement 34 600 et 31 500 enseignants). Pour les formations générales et technologiques en lycée, ce sont les enseignants de langues vivantes et de mathématiques (respectivement 19 600 et 13 400 enseignants), tandis que pour les formations professionnelles en lycée, les enseignants de lettres (13 300) sont majoritaires. Pour le niveau de formation STS, c'est une discipline du domaine des services, l'économie et gestion, qui compte le plus d'enseignants (6 700). Enfin, au niveau CPGE, les effectifs les plus importants sont en mathématiques avec 1 600 enseignants et physique-chimie avec 1 400 enseignants.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé (65,6%) que dans le secteur public (57,8%). Dans les deux secteurs, elles sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8% dans le public et 67,9% dans le privé). Parmi ces dernières, c'est en philosophie que la part des femmes est la plus faible dans le secteur public avec 39,1% alors que dans le secteur privé, c'est en éducation physique et sportive que cette part est la plus faible avec 38,0% des enseignants de cette discipline. En mathématiques, physique-chimie et sciences économiques et sociales, les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans le secteur public mais plus nombreuses dans le privé.

Les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (66,8% dans le public et 75,8% dans le privé) et minoritaires dans les domaines de la production (28,0% dans le public et 36,4% dans le privé).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines de la production (13,5%), notamment en génie civil et en génie thermique, et dans le domaine des services (12,5%).

La proportion de non-titulaires est plus faible dans les disciplines générales (5,4%), avec un taux minimum de 1,6% pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 8,9% en philosophie et en sciences économiques et sociales.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.8.

GROUPE DE DISCIPLINES « LETTRES » - Il intègre également les disciplines bivalentes lettres – histoire-géographie et lettres – langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres – EPS, lettres – éducation musicale et lettres – arts plastiques (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « MATHÉMATIQUES » - Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques – sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques – arts plastiques, mathématiques – éducation musicale et mathématiques – EPS (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « BIOLOGIE-GÉOLOGIE » - Il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles – EPS, sciences naturelles – physique – technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles – sciences physiques et sciences naturelles – mathématiques (disciplines de type lycée).

ENSEIGNEMENT NON SPÉCIALISÉ - Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes. Il est très majoritairement assuré par des enseignants des corps du premier degré. Il n'est donc pas possible de comparer les effectifs de ce groupe avec ceux de la rentrée 2016-2017, car ces derniers n'incluaient pas les enseignants des corps du premier degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2017-2018 (1)

	Secteur public									Secteur privé	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 733	320	51	12	4 119	39,1	8,9	1 113	44,1
Lettres	31 485	13 347	10 798	690	1 263	148	57 730	79,4	5,3	14 625	83,8
Langues	34 589	259	19 569	1 149	1 808	82	57 456	83,0	6,8	15 625	87,6
Histoire-géographie	18 289	13	10 491	371	67	41	29 273	50,1	3,9	7 544	57,8
Sciences économiques et sociales	€	€	4 332	112	16	10	4 474	49,0	8,9	1 363	57,6
Mathématiques	24 048	6 663	13 413	1 562	738	69	46 494	44,3	6,0	11 656	57,3
Physique-chimie	8 775	8	10 227	1 420	1 286	23	21 740	42,8	6,4	5 314	51,1
Biologie-géologie	10 384	7	6 823	149	9	21	17 393	65,1	4,2	4 740	71,5
Éducation musicale	6 261	€	194	5	€	6	6 472	56,0	8,1	1 677	59,9
Arts plastiques	6 176	11	444	17	18	9	6 674	67,8	6,7	1 797	73,4
Éducation physique et sportive	21 300	3 526	5 714	91	5	42	30 678	43,2	1,6	7 407	38,0
Total disciplines générales	161 310	23 840	85 740	5 887	5 263	464	282 502	61,8	5,4	72 861	67,9
Domaines de la production											
Technologie	9 849	78	4 511	10	3 361	31	17 840	15,2	10,1	3 669	22,4
Sciences techniques industrielles	–	–	10	588	€	–	601	9,2	–	75	12,0
Encadrement des ateliers : industrie	–	€	–	–	–	€	6	n.s.	n.s.	–	–
Génie industriel	521	3 365	20	–	118	23	4 046	25,5	18,2	376	28,2
Génie chimique	€	108	€	–	10	–	121	35,5	17,4	12	50,0
Génie civil	697	1 940	€	–	55	8	2 704	11,9	22,1	174	16,7
Génie thermique	111	927	€	–	47	–	1 090	3,8	19,2	179	7,3
Génie mécanique	193	4 719	38	16	236	26	5 229	4,3	11,6	786	9,3
Génie électrique	46	3 242	30	€	185	13	3 518	4,6	10,9	799	5,3
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 240	4 263	46	–	209	26	5 784	85,6	15,6	1 429	89,9
Métiers des arts appliqués	120	2 329	351	18	814	8	3 641	66,5	18,4	1 019	64,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	276	154	999	10	550	5	1 994	65,1	15,0	414	73,4
Hôtellerie : techniques culinaires	67	1 265	119	–	134	5	1 590	14,8	16,6	389	13,1
Total domaines de la production	13 120	22 393	6 136	643	5 723	149	48 164	28,0	13,5	9 320	36,4
Domaines des services											
Informatique, télématique	–	–	7	€	111	€	119	9,2	5,0	21	33,3
Industries graphiques	€	176	–	–	65	–	242	38,0	30,2	29	44,8
Autres activités : conduite, navigation	€	668	–	–	–	–	669	8,8	17,2	85	12,9
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	34	443	15	€	60	€	556	39,8	38,1	104	49,0
EFS-Employé technique des collectivités (2)	53	11	–	–	–	–	64	85,9	20,3	54	88,9
Paramédical et social, soins personnels	12	2 343	910	–	360	83	3 709	90,7	15,4	2 029	93,7
Économie et gestion	360	9 321	5 153	138	6 700	106	21 778	67,1	11,0	6 764	73,3
Hôtellerie : services, tourisme	28	1 044	147	–	261	€	1 482	48,6	12,8	379	50,7
Total domaines des services	491	14 005	6 233	139	7 557	195	28 619	66,8	12,5	9 466	75,8
Enseignement non spécialisé	7 687	386	41		4	67	8 184	64,6	2,0	767	76,7
Ensemble	182 608	60 624	98 148	6 668	18 546	875	367 469	57,8	6,9	92 414	65,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
2. EFS : économie familiale et sociale.

EN 2017-2018, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,3 heures par semaine, dont 17,4 heures d'enseignement (1). Parmi les titulaires, ce service moyen varie de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, à 18,7 heures pour les certifiés et assimilés et à 19,1 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,6 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,3 pour les certifiés).

Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant présente globalement les mêmes volumes horaires que dans le secteur public pour les titulaires. Il est un peu plus faible pour les non-titulaires (16,1 heures contre 16,8 heures en moyenne dans le public) (2). Comme dans le secteur public, les professeurs agrégés et de chaire supérieure ont le service le plus faible parmi les titulaires avec 15,6 heures par semaine et font également le plus d'heures supplémentaires (2,7).

Le service décrit ici ne prend pas en compte l'ensemble du travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisées les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, heures supplémentaires exceptionnelles, etc.

Deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire chaque semaine au cours de l'année (3). Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel, non éligibles à en effectuer. La part d'enseignants à temps complet qui en effectuent est de 72,6% dans le public et 69,7% dans le privé.

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (72,1% des hommes en font contre 63,1% des femmes) que dans le secteur privé (68,4% des hommes contre 63,0% des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Ce sont les enseignants âgés de 40 à 49 ans qui font le plus d'heures supplémentaires : dans le public, 70,3% d'entre eux en font contre seulement 53,9% des moins de 30 ans. C'est aussi le cas dans le privé, même si la différence est moins marquée : 68,4% des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 56,2% des moins de 30 ans. Dans les deux secteurs, c'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion d'enseignants effectuant des heures supplémentaires est la plus élevée (huit enseignants sur dix).

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.8.

SERVICE TOTAL DES ENSEIGNANTS, HEURES D'ENSEIGNEMENT ET HEURES DE PONDÉRATION - Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1h dispensée en CPGE compte comme 1h30 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici « heures d'enseignement » les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service.

- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

HEURES SUPPLÉMENTAIRES - Ce sont ici les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA, contrairement aux enseignants à temps incomplet. En excluant les enseignants à temps partiel des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est plus élevée. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, pour suppléer un enseignant absent par exemple, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC - Professeur d'enseignement général de collège.

PLP - Professeur de lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.09; 13.13.

1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2017-2018

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	49 527	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	228 776	17,6	0,6	0,5	18,7	1,3
Adjoints et chargés d'enseignement	908	17,1	3,0	0,1	20,2	0,9
PEGC	1 024	17,5	0,3	0,1	17,9	0,8
PLP	54 020	18,8	0,2	0,1	19,1	1,6
Autres titulaires (4)	7 792	20,5	0,4	0,2	21,1	0,6
Total titulaires	342 047	17,4	0,5	0,5	18,4	1,5
Non-titulaires (5)	25 422	16,2	0,2	0,4	16,8	1,0
Ensemble	367 469	17,4	0,5	0,5	18,3	1,5

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service, ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2017-2018

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 977	14,4	0,3	0,9	15,6	2,7
Certifiés et assimilés	58 538	17,6	0,4	0,6	18,6	1,6
Adjoints et chargés d'enseignement	1 048	15,9	0,3	0,3	16,5	1,1
PLP	11 001	18,5	0,2	0,2	18,8	1,8
Autres titulaires (4)	480	19,2	0,3		19,5	0,4
Total titulaires	75 044	17,6	0,4	0,5	18,4	1,6
Non-titulaires	17 370	15,5	0,2	0,3	16,1	1,3
Ensemble	92 414	17,2	0,3	0,5	18,0	1,6

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service, ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2017-2018

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont ni à temps partiel, ni à temps incomplet (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	72,1	68,4	74,6	70,6
	Femmes	63,1	63,0	70,9	69,3
Âge	Moins de 30 ans	53,9	56,2	54,9	56,9
	De 30 à 39 ans	66,1	66,0	72,7	70,1
	De 40 à 49 ans	70,3	68,4	76,4	72,6
	50 ans ou plus	67,7	62,6	74,0	69,5
Corps	Agrégés et chaires supérieures	80,7	81,9	86,5	86,5
	Certifiés et assimilés	67,0	68,1	74,0	74,8
	Adjoints et chargés d'enseignement	49,7	49,0	55,2	57,0
	PEGC	49,0	n.s.	60,1	n.s.
	PLP	68,1	67,4	71,9	72,2
	Autres titulaires (3)	36,2	19,5	37,8	20,9
	Total titulaires	68,3	68,1	74,5	74,5
	Non-titulaires (1)	47,6	50,7	47,9	51,0
	Ensemble	66,9	64,8	72,6	69,7

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.
- La réglementation interdit aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

Lecture : dans le second degré public, 72,1 % des hommes effectuent au moins une HSA contre 63,1 % des femmes.

DÉFINITIONS

DANS LE SECOND DEGRÉ, l'indicateur « heures/élève » (H/E) traduit les moyens en heures d'enseignement alloués par élève; l'indicateur « élèves/structure » (E/S) mesure les conditions d'encadrement. Ces indicateurs interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

Dans le secteur public, en France métropolitaine et DOM, l'indicateur H/E est de 1,36 heure à la rentrée 2017, toutes formations confondues : c'est-à-dire qu'en moyenne, pour 100 élèves, 136 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées (1). C'est pour les formations en collège que l'indicateur H/E est le plus faible (1,19 heure), tandis qu'il s'établit à 1,28 heure pour les formations générales et technologiques en lycée et 1,59 heure pour les formations post-baccalauréat. Plus d'heures d'enseignement sont allouées par élève lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,15 heures) et pour les formations en Segpa (2,36 heures).

Ce ratio varie peu entre les académies métropolitaines toutes formations confondues (de 1,30 à Versailles à 1,50 en Corse). Les écarts sont plus importants pour les formations post-baccalauréat (de 1,35 à Paris à 2,51 en Corse) et s'expliquent par des différences de structure des académies dans la répartition des formations entre CPGE et STS, le nombre d'heures par élèves étant plus élevé en STS, où les classes sont plus petites qu'en CPGE.

L'indicateur du nombre moyen d'élèves par structure (E/S) correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Toutes formations confondues, en France métropolitaine et DOM, il s'élève à 21,6 élèves dans le public et à 23,5 élèves dans le privé. Il est plus faible dans le secteur public que dans le privé tant pour les formations en collège (23,1 contre 25,8) que pour les formations professionnelles en lycée (15,5 et 16,7). Cet indicateur est identique dans les deux secteurs pour les formations générales et technologiques en lycée soit 24,3 élèves par structure. Le nombre moyen d'élèves par structure varie pour les académies métropolitaines de 19,8 en Corse à 22,7 à Paris.

Dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par structure, qui avait augmenté entre 2007 et 2012, puis s'était stabilisé jusqu'en 2015, diminue légèrement depuis. Cet indicateur a notamment diminué pour les formations en collège et les formations professionnelles en lycée entre 2015 et 2017 (2).

L'indicateur H/E est stable depuis la rentrée 2012 après avoir diminué entre 2007 et 2011 (3).

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR STRUCTURE (GROUPE OU DIVISION) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure. Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.38.

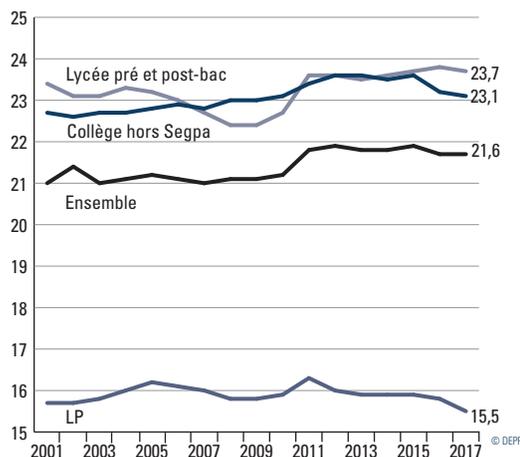
1 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2017-2018

Secteur public	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,22	22,6	2,33	12,4	2,15	16,2	1,28	24,0	1,67	19,4	1,39	21,2
Grenoble	1,16	23,5	2,34	12,1	2,12	15,1	1,25	24,0	1,62	19,8	1,31	21,9
Lyon	1,17	23,3	2,39	11,9	2,16	14,7	1,25	24,5	1,49	22,5	1,32	22,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1,17	23,3	2,36	12,1	2,14	15,2	1,26	24,2	1,57	20,8	1,33	21,8
Besançon	1,20	22,6	2,19	12,6	2,14	15,2	1,28	24,3	1,67	18,4	1,37	21,1
Dijon	1,20	22,6	2,38	12,3	2,31	14,4	1,30	24,7	1,66	18,6	1,38	21,2
Bourgogne-Franche-Comté	1,20	22,6	2,31	12,4	2,23	14,7	1,29	24,5	1,67	18,5	1,38	21,2
Bretagne (Rennes)	1,16	23,5	2,37	12,0	2,18	15,6	1,25	24,7	1,53	21,5	1,34	22,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	22,8	2,35	11,9	2,06	16,2	1,29	24,5	1,64	20,4	1,34	21,8
Corse	1,28	22,4	1,87	12,2	2,08	13,2	1,39	21,5	2,51	13,6	1,50	19,8
Nancy-Metz	1,21	22,7	2,53	11,3	2,18	15,5	1,26	24,7	1,61	19,9	1,38	21,4
Reims	1,21	22,9	2,48	12,0	2,21	15,2	1,27	24,9	1,65	20,0	1,40	21,3
Strasbourg	1,17	23,5	2,32	12,2	2,17	15,1	1,27	24,5	1,61	20,2	1,35	21,7
Grand Est	1,20	23,0	2,44	11,8	2,17	15,3	1,26	24,7	1,62	20,0	1,37	21,5
Amiens	1,24	22,5	2,40	12,1	2,06	16,8	1,24	25,3	1,70	19,8	1,40	21,5
Lille	1,24	22,1	2,49	11,6	2,04	16,4	1,34	23,9	1,54	21,6	1,43	20,9
Hauts-de-France	1,24	22,2	2,46	11,8	2,05	16,6	1,31	24,3	1,58	21,2	1,42	21,1
Créteil	1,20	22,7	2,52	11,9	2,08	15,9	1,32	23,9	1,62	21,3	1,37	21,4
Paris	1,20	23,1	2,57	11,0	2,23	14,9	1,28	24,9	1,35	26,1	1,36	22,7
Versailles	1,15	24,1	2,36	12,0	2,12	15,1	1,24	24,5	1,52	22,0	1,30	22,4
Île-de-France	1,17	23,4	2,45	11,9	2,12	15,4	1,27	24,3	1,48	23,3	1,34	22,0
Caen	1,21	23,0	2,30	12,1	2,34	15,7	1,25	24,8	1,59	20,1	1,38	21,6
Rouen	1,21	22,5	2,21	12,6	2,08	15,6	1,29	23,9	1,64	20,3	1,37	21,3
Normandie	1,21	22,7	2,25	12,4	2,18	15,6	1,27	24,3	1,62	20,2	1,37	21,4
Bordeaux	1,16	23,8	2,40	11,8	2,20	15,6	1,25	24,7	1,57	22,1	1,34	22,1
Limoges	1,21	22,9	2,12	13,5	2,34	15,2	1,31	23,9	1,69	19,3	1,40	21,3
Poitiers	1,18	22,9	2,24	12,7	2,21	15,0	1,27	24,8	1,70	18,9	1,35	21,6
Nouvelle-Aquitaine	1,18	23,4	2,31	12,2	2,22	15,4	1,26	24,6	1,62	20,8	1,35	21,8
Montpellier	1,16	23,5	2,18	13,0	2,10	15,9	1,26	24,4	1,61	20,9	1,33	22,0
Toulouse	1,16	23,7	2,49	11,4	2,17	15,7	1,27	24,2	1,67	20,0	1,34	21,9
Occitanie	1,16	23,6	2,32	12,2	2,14	15,8	1,26	24,3	1,64	20,4	1,33	22,0
Pays de la Loire (Nantes)	1,15	23,6	2,30	12,4	2,25	14,8	1,24	25,0	1,64	20,7	1,34	21,9
Aix-Marseille	1,19	23,2	2,35	12,2	2,24	14,6	1,30	23,4	1,62	21,1	1,37	21,3
Nice	1,16	23,0	2,37	11,0	2,05	16,3	1,25	24,4	1,60	21,2	1,32	21,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,18	23,2	2,36	11,8	2,16	15,3	1,28	23,8	1,61	21,2	1,35	21,6
France métropolitaine	1,18	23,1	2,37	12,0	2,15	15,5	1,27	24,4	1,58	21,2	1,35	21,7
Guadeloupe	1,26	23,3	2,27	12,6	2,22	16,1	1,49	22,4	1,74	19,3	1,51	20,9
Guyane	1,32	20,2	2,08	13,0	2,08	16,3	1,47	22,1	2,02	16,4	1,52	19,2
Martinique	1,28	22,0	2,55	11,7	2,20	15,0	1,41	24,5	1,88	18,5	1,53	20,3
Mayotte	1,03	25,3	2,14	12,5	1,88	18,1	1,16	26,1	1,56	19,9	1,18	23,7
La Réunion	1,21	22,7	2,11	14,1	2,25	15,7	1,34	23,5	1,77	19,1	1,45	20,7
DOM	1,21	22,8	2,20	13,1	2,16	16,0	1,36	23,6	1,80	18,8	1,43	20,9
Public, France métropolitaine + DOM	1,19	23,1	2,36	12,1	2,15	15,5	1,28	24,3	1,59	21,1	1,36	21,6
Privé, France métropolitaine + DOM	1,09	25,8	2,56	11,4	2,10	16,7	1,32	24,3	1,55	21,8	1,29	23,5
Public + Privé, France métropolitaine + DOM	1,17	23,7	2,37	12,1	2,14	15,8	1,29	24,3	1,58	21,2	1,34	22,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

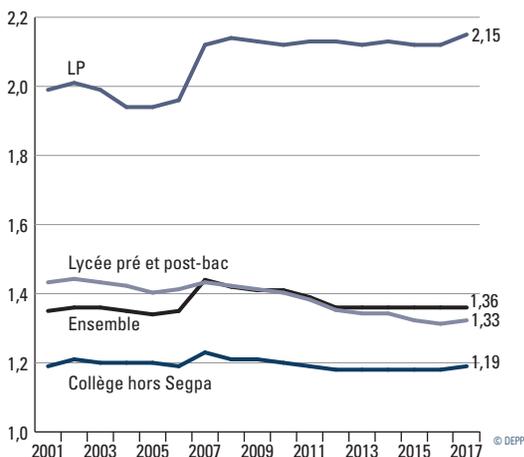
© DEPP

2 Évolution de l'indicateur élèves/structure



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.

3 Évolution de l'indicateur heures/élève



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.

En 2017-2018, 334 700 enseignants sont sur des missions d'enseignement dans le premier degré public. Parmi eux, 11,8% exercent, au quotidien, une mission de remplacement, c'est-à-dire sont mobilisés ou mobilisables pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année (1). Dans le second degré, les personnes mobilisées ou mobilisables pour du remplacement représentent 8,8% des 402 300 personnes sur des missions d'enseignement.

Ces enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement sont issus de deux viviers. Une partie provient des titulaires qui ont une affectation en zone de remplacement. 45 200 professeurs des écoles ou instituteurs ont ainsi au moins une affectation de remplaçant, mais 38 000 sont effectivement mobilisés ou mobilisables pour du remplacement, soit 83,9% (2). Dans le second degré public, sur les 363 500 enseignants titulaires, 25 100 ont au moins une affectation en remplacement. Parmi eux, 15 900 sont effectivement mobilisés ou mobilisables pour du remplacement, soit 63,2%.

L'autre partie provient de contractuels considérés comme en mission de remplacement (1 500 personnes dans le premier degré et 19 400 dans le second degré) dès lors qu'ils sont affectés en cours d'année scolaire (à partir d'octobre), ou affectés en septembre pour quelques mois seulement. Ils représentent 56,6% des enseignants non titulaires du premier degré et 50,0% de ceux du second degré.

Dans le premier degré, seuls 76,6% des enseignants titulaires mobilisés ou mobilisables pour du remplacement sont des femmes, contre 84,3% de l'ensemble des enseignants titulaires du premier degré (3). L'âge moyen des personnes en mission de remplacement est plus faible (36,8 ans contre 41,9 ans) : la part d'enseignants de moins de 30 ans est largement plus élevée (29,0%) que dans la population générale (11,7%).

Dans le second degré, la part de femmes parmi les enseignants titulaires en mission de remplacement est proche de celle de l'ensemble des enseignants titulaires du second degré (58,8%, contre 59,2%). Il s'agit également de personnes plus jeunes : l'âge moyen est de 39,2 ans contre 44,2 ans. En effet, la part des moins de 30 ans y est largement plus élevée (27,6%) que dans la population générale (9,1%). *A contrario*, chez les enseignants du second degré non titulaires mobilisés ou mobilisables pour du remplacement, la part d'enseignants de moins de 30 ans est plus faible dans la population générale (18,5% contre 25,1%), et l'âge moyen y est plus élevé (40,5 ans contre 38,4 ans).

POPULATION CONCERNÉE - Les données présentées ici concernent les personnels exerçant une mission d'enseignement, titulaires, fonctionnaires stagiaires et non-titulaires payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.

RÉPARTITION DES PERSONNELS SELON LEUR MISSION - Voir « Définitions » en 9.1.

ENSEIGNANT TITULAIRE AYANT AU MOINS UNE AFFECTATION DE REMPLAÇANT - Enseignant titulaire (ou stagiaire) ayant au moins une affectation sur une zone de remplacement. Cette notion caractérise l'affectation de la personne à l'issue du mouvement annuel des personnels. Cette personne peut ensuite être affectée à l'année (notamment sur une classe et dans ce cas, ne peut plus être affecté en cours d'année pour des missions de remplacement de courte durée) ou avoir des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. On dit alors qu'elle est remplaçant mobilisé ou mobilisable.

ENSEIGNANT EN MISSION DE REMPLACEMENT (OU REMPLAÇANT MOBILISÉ OU MOBILISABLE) - Personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Cela correspond à des remplacements d'arrêts courts pour des raisons de santé, de formation continue, etc., ou de postes devenus vacants (départ, congé maladie long, etc.). Précisément, on considère qu'un enseignant est mobilisé ou mobilisable pour du remplacement si, à la date d'observation, la majorité de son temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017.

1 Effectifs et part des enseignants en mission de remplacement dans le secteur public en 2017-2018

	Ensemble des enseignants titulaires du secteur public			Enseignants non-titulaires du secteur public	Total	
	Ayant au moins une affectation en remplacement	N'ayant aucune affectation en remplacement	Ensemble			
Enseignement d'élèves du 1^{er} degré public						
Remplaçants, mobilisés ou mobilisables	Femmes	29 090	–	29 090	1 222	30 312
	Hommes	8 872	–	8 872	290	9 162
	Total	37 962	–	37 962	1 512	39 474
Enseignants affectés en classe(s) à l'année	Femmes	6 317	244 383	250 700	913	251 613
	Hommes	961	42 415	43 376	246	43 622
	Total	7 278	286 798	294 076	1 159	295 235
	Femmes	35 407	244 383	279 790	2 135	281 925
	Hommes	9 833	42 415	52 248	536	52 784
Total 1^{er} degré	Total	45 240	286 798	332 038	2 671	334 709
<i>Part des enseignants du 1^{er} degré en mission de remplacement (%)</i>						
		–	–	11,4	56,6	11,8
Enseignement d'élèves du 2nd degré public						
Remplaçants, mobilisés ou mobilisables	Femmes	9 327	–	9 327	10 387	19 714
	Hommes	6 527	–	6 527	9 014	15 541
	Total	15 854	–	15 854	19 401	35 255
Enseignants affectés en classe(s) à l'année	Femmes	5 390	200 334	205 724	10 685	216 409
	Hommes	3 843	138 095	141 938	8 686	150 624
	Total	9 233	338 429	347 662	19 371	367 033
	Femmes	14 717	200 334	215 051	21 072	236 123
	Hommes	10 370	138 095	148 465	17 700	166 165
Total 2nd degré	Total	25 087	338 429	363 516	38 772	402 288
<i>Part des enseignants du 2nd degré en mission de remplacement (%)</i>						
		–	–	4,4	50,0	8,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des agents en mission d'enseignement dans le secteur public payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.**

Lecture : sur les 45 240 enseignants du 1^{er} degré du secteur public, 7 278 ne peuvent être affectés en cours d'année sur des missions de remplacement, car ils ont une affectation en enseignement en classe pour toute l'année scolaire ; et 37 962 sont, eux, mobilisés ou mobilisables, c'est-à-dire qu'ils peuvent avoir différentes affectations en mission de remplacement en cours d'année.

© DEPP

2 Taux d'enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement parmi les enseignants titulaires ayant au moins une affectation de remplaçant en 2017-2018

	Enseignants titulaires du secteur public ayant au moins une affectation de remplaçant	Enseignants titulaires du secteur public de moins de 30 ans ayant au moins une affectation de remplaçant
Enseignement d'élèves du 1^{er} degré public		
Taux d'enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement (%)	83,9	85,6
Enseignement d'élèves du 2nd degré public		
Taux d'enseignants mobilisés ou mobilisables pour le remplacement (%)	63,2	61,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des enseignants ayant une mission de remplacement dans le public parmi l'ensemble des enseignants, payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.**

© DEPP

3 Caractéristiques démographiques des remplaçants en 2017-2018

	Ensemble des enseignants titulaires du secteur public			Ensemble des enseignants non titulaires du secteur public		
	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des enseignants de moins de 30 ans (%)	Part des femmes (%)	Âge moyen	Part des enseignants de moins de 30 ans (%)
Enseignement d'élèves du 1^{er} degré public						
Remplaçants, mobilisés ou mobilisables	76,6	36,8	29,0	80,8	34,0	39,6
Enseignants affectés en classe(s) à l'année	85,3	42,5	9,5	78,8	33,4	48,2
Total 1^{er} degré	84,3	41,9	11,7	79,9	38,4	43,4
Enseignement d'élèves du second degré public						
Remplaçants, mobilisés ou mobilisables	58,8	39,2	27,6	53,5	40,5	18,5
Enseignants affectés en classe(s) à l'année	59,2	44,4	8,2	55,2	36,3	31,8
Total 2nd degré	59,2	44,2	9,1	54,3	38,4	25,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des agents en mission d'enseignement dans le secteur public payés par le MEN, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2017.**

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2017, 3 900 enseignants titulaires du premier degré public à la rentrée 2016 ont changé de département d'affectation, et 5 800 enseignants titulaires du second degré public à la rentrée 2016 ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,3 % dans le premier degré et de mobilité interacadémique de 1,7 % dans le second degré (1). Cette dernière est un peu moins importante à la rentrée 2017 qu'en 2016 (2,1 %) et 2015 (2,4 %). L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours de 2014 avait favorisé, en 2015, la mobilité d'enseignants exerçant dans les académies peu attractives vers celles qui le sont plus. Leur remplacement dans les académies peu attractives était assuré par un grand nombre de néo-titulaires.

Si l'on inclut, en outre, les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 18,9 % et 9,3 %.

Plus d'un enseignant titulaire sur deux, âgé de moins de 30 ans, a changé d'affectation à la rentrée 2017 dans le premier degré, et un peu moins d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité des plus de 50 ans concerne un enseignant sur dix dans le premier degré, et seulement 5,2 % dans le second degré.

En plus de la mobilité des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que titulaires : 96,9 % dans le premier degré et 91,7 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (47,2 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 1,2 % des cas.

Dans le premier degré, les taux de migration départementaux reflètent peu les écarts d'attractivité des zones géographiques, les départements devant veiller à équilibrer entrées et sorties. Le taux de migration nette est compris entre -1 % et +1 % pour 90 % d'entre eux. Néanmoins, pour les départements de Seine-Saint-Denis et de Guyane, les sorties sont supérieures de plus de 2 points aux entrées (2).

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand Amiens et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux très négatifs (3). Dans les académies de Créteil et Versailles, les sorties sont ainsi supérieures aux entrées de respectivement 4,6 et 3,0 points. 72 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette des titulaires négatif, alors que seulement 37,5 % des enseignants titulaires y exercent.

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants titulaires sont observés le 30 novembre 2016 et le 30 novembre 2017. Les néo-titulaires, pris en compte séparément des titulaires, correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2016 et titulaires le 30 novembre 2017. Ne sont comptabilisés que les mouvements des agents ayant une affectation (provisoire ou définitive, en établissement ou en tant que remplaçant) en novembre 2016 et/ou en novembre 2017, ce qui revient à exclure les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) sont rémunérés sur le programme 140 « Enseignement du premier degré public » et les enseignants du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) sont rémunérés sur le programme 141 « Enseignement du second degré public ». Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH qui notamment observe les mouvements à la rentrée scolaire.

MOBILITÉS DU PREMIER DEGRÉ - Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

MOBILITÉS DU SECOND DEGRÉ - Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

TAUX DE MOBILITÉ - Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

TAUX DE MIGRATION NETTE - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2016 et/ou en novembre 2017, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP - Voir « Définitions » en 9.6.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2016-2017.

1 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge, en %.

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale		Mobilité interdépartementale	Mobilité globale		Mobilité interacadémique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		
Titulaires (1)	18,9	7,5	1,3	9,3	4,7	1,7	13,9
Moins de 30 ans (1)	56,9	10,4	2,8	28,9	10,8	7,9	44,0
30-39 ans (1)	24,5	9,1	1,8	13,8	7,2	2,9	19,6
40-49 ans (1)	13,3	7,3	1,0	7,3	4,5	1,1	10,2
50 ans et plus (1)	10,1	6,1	0,7	5,2	2,8	0,6	7,3
Néo-titulaires	96,9	–	1,2	91,7	–	47,2	94,5

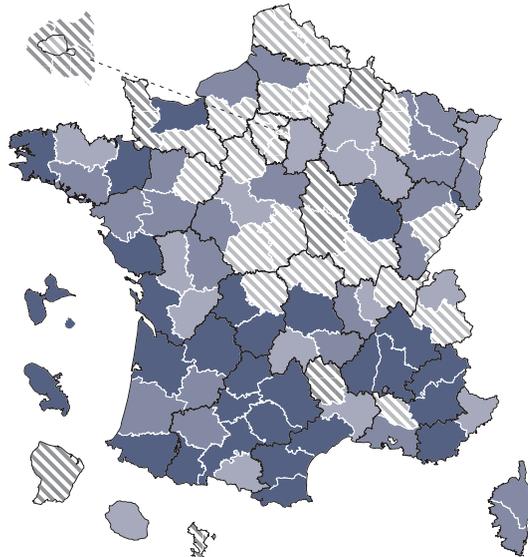
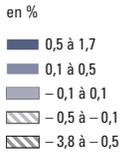
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors néo-titulaires.

Lecture : entre novembre 2016 et novembre 2017, 18,9% des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 1,7% des enseignants du second degré ont changé d'académie.

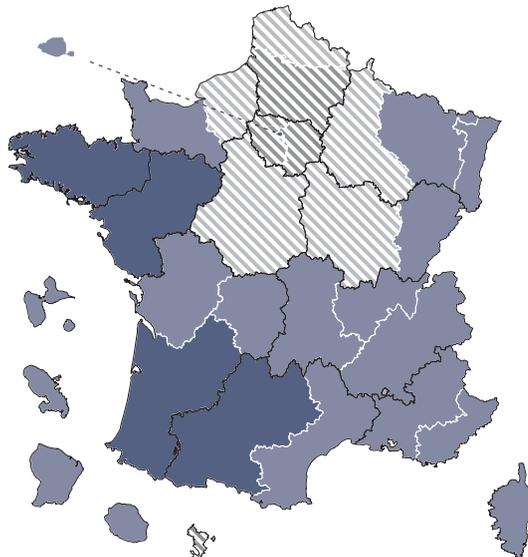
© DEPP

2 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département entre novembre 2016 et novembre 2017, en %.



© DEPP

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie entre novembre 2016 et novembre 2017, en %.



© DEPP

En 2016-2017, 92 000 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92 %) (1).

Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : les enseignants-chercheurs titulaires – et stagiaires – (56 700 personnes, soit 62 %), les enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur (13 000 personnes, soit 14 %) et les enseignants non permanents (22 300 personnes, soit 24 %). Les enseignants-chercheurs titulaires (y compris les corps à statuts spécifiques) se composent pour un tiers de professeurs des universités (PR) et pour deux tiers de maîtres de conférences (MCF). Les doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et les attachés temporaires d'enseignement et de recherche représentent plus de la moitié des personnels enseignants non permanents. Les assistants des disciplines hospitalo-universitaires constituent 20 % et les enseignants associés 13 %. Les 14 % restants rassemblent les lecteurs et les maîtres de langues, les contractuels LRU, ainsi que les professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré (1).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (38 %), suivis par ceux de lettres (31 %), de droit et de santé (respectivement 14 % chacun). Les corps spécifiques représentent 1 % de l'ensemble des enseignants (1).

Le poids des différentes catégories de personnels varie selon la grande discipline. En lettres, les PR et MCF représentent 54 % de l'effectif (contre 62 % toutes disciplines confondues). Dans cette discipline, les enseignants du second degré sont davantage représentés avec 25 % contre 14 % dans l'ensemble. En sciences, les MCF et PR constituent 71 % du personnel alors que les enseignants non permanents ne représentent que 17 % (contre 24 % sur l'ensemble des disciplines). En droit, la répartition des différents types de personnels est proche de celle observée sur l'ensemble. Dans les disciplines de santé, la part des PR est très importante, 38 % contre 23 % de MCF (contre 22 % de PR et 40 % de MCF sur l'ensemble des disciplines). Les enseignants non permanents (dont les chefs de clinique, AHU et PHU) représentent 39 % des effectifs (1).

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 20 % au cours des vingt dernières années, variant de 76 600 à 92 000 entre 1996-1997 et 2016-2017. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+30 %), suivi des MCF (+22 %), des PR (+16 %) et des enseignants du second degré (+6 %) (2).

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DES CORPS SPÉCIFIQUES - Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DE TYPE « SECOND DEGRÉ » Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

ATER ET DOCTORANTS CONTRACTUELS (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Attachés temporaires d'enseignement et de recherche; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

LA DISCIPLINE - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie. La discipline est inconnue pour un certain nombre de non permanents et pour quelques enseignants du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DGRH, RHSUPinfo au 31/12/2016 (année 2016-2017) et enquête sur les personnels non permanents 2016-2017.

AVERTISSEMENT

Les indicateurs ont été modifiés par rapport à l'édition 2017 du RERS pour davantage de cohérence avec les notes publiées par la DGRH-A.

1 Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2016-2017.

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux poly- techniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 196	14	125	2 335
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 143	34	184	5 361
	Enseignants du second degré	1 677	33	29	1 739
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 068	4	111	2 183
	Enseignants associés	892	12	72	976
	Autres non-permanents (5)	464	17	1	482
	Total	12 440	114	522	13 076
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 202	15	186	4 403
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 230	46	348	10 624
	Enseignants du second degré	6 534	219	179	6 932
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 923	6	234	3 163
	Enseignants associés	759	35	46	840
	Autres non-permanents (5)	1 856	130	125	2 111
	Total	26 504	451	1 118	28 073
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 178	730	158	8 066
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	15 184	1 372	298	16 854
	Enseignants du second degré	3 868	375	71	4 314
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 318	487	252	5 057
	Enseignants associés	444	35	31	510
	Autres non-permanents (5)	270	74	6	350
	Total	31 262	3 073	816	35 151
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 935		2	4 937
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	3 030		2	3 032
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	181		1	182
	Enseignants associés	380		2	382
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 419			4 419
	Autres non-permanents (5)	10			10
	Total	12 955		7	12 962
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	75	6	486	567
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	127	1	378	506
	Total	202	7	864	1 073
Non renseignée	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 286	5	38	1 329
	Enseignants associés	74	8	14	96
	Autres non-permanents (5)	195	26	4	225
	Total	1 555	39	56	1 650
	Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 586	765	957
Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)		33 714	1 453	1 210	36 377
Enseignants du second degré		12 079	627	279	12 985
Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER		10 776	502	636	11 914
Enseignants associés		2 549	90	165	2 804
Chefs de clinique, AHU, PHU (4)		4 419			4 419
Autres non-permanents (5)		2 795	247	136	3 178
Total	84 918	3 684	3 383	91 985	

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, École centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

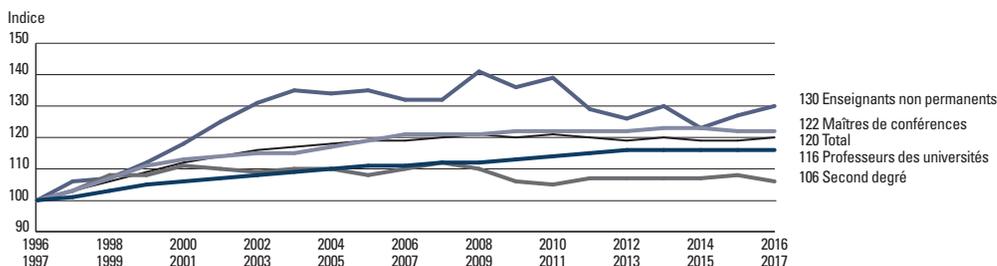
3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : Assistants hospitalo-universitaires, PHU : Praticiens hospitalo-universitaires.

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

2 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1996-1997, base 100 en 1996-1997.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DGRH

En 2017-2018, 230 900 personnels des corps non enseignants sont rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale (1); 53,8 % d'entre eux sont non-titulaires. Le poids important de cette catégorie de personnels s'explique par la forte présence des personnels d'assistance éducative (48,9 %), tous non-titulaires, parmi les non-enseignants.

Les personnels des corps non enseignants exercent dans le cadre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État. Ils sont rémunérés sur les programmes « Vie de l'élève » pour 60,4 % d'entre eux, « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré » (28,7 % au total) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (10,9 %).

Les personnels d'encadrement et d'inspection représentent 7,8 % des personnels non enseignants, ce sont pour l'essentiel des personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège). Les personnels de vie scolaire regroupent les personnels d'assistance éducative (AESH, AED) à 48,8 %, les conseillers principaux d'éducation (5,3 %) et le corps des psychologues de l'Éducation nationale (3,3 %) créé à la rentrée 2017, qui est à parts égales dans le premier et second degré. Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé représentent en tout un peu plus d'un quart des personnels non enseignants, contre 4,8 % pour les ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF).

75,3 % des personnels des corps non enseignants sont des femmes. Les personnels d'encadrement sont les moins féminisés, avec 48,6 % de femmes, contre 86,2 % de femmes pour les personnels ASS et même 95,6 % pour la filière santé et sociale.

Outre les personnels rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, 56 000 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles maternelles publiques de l'Éducation nationale, au 1^{er} décembre 2016 (2). 86 % des Atsem sont fonctionnaires ou stagiaires et environ un tiers travaille à temps partiel. Par ailleurs, 99,5 % sont des femmes. Les Atsem ont en moyenne 47 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnels des corps non enseignants de France métropolitaine et des DOM rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur, et agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem).

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « Enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvent de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondants à des besoins éducatifs particuliers, etc.

- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les attachés d'administration des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

ITRF - Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2017. Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Le personnel des corps non enseignants du scolaire en 2017-2018

	Enseignement scolaire public 1 ^{er} degré	Enseignement scolaire public 2 nd degré	Soutien politique éducation nationale	Vie de l'élève	Total		Part des femmes (%)	
					Effectifs	En %		
Personnels d'encadrement	1 454	15 392	1 090		17 936	7,8	48,6	
Encadrement supérieur	86	174	1 011		1 271	0,6	38,4	
Personnels de direction	2	13 447	31		13 480	5,8	49,6	
Inspecteurs d'académie et de pédagogie régionale		1 121	28		1 149	0,5	45,5	
Inspecteurs de l'Éducation nationale	1 366	650	20		2 036	0,9	50,4	
Personnels de vie scolaire	3 888	5 152	132	126 098	135 270	58,6	75,2	
Personnels d'éducation	3 888	5 105	132	13 339	22 464	9,7	78,7	
Conseiller principal d'éducation	3	76	7	12 203	12 289	5,3	73,5	
Psychologues EN, conseillers d'orientation psychologue	3 779	3 646	94		7 519	3,3	86,6	
Personnels d'éducation non titulaires	106	1 383	31	1 136	2 656	1,2	80,5	
Personnels d'assistance éducative		47		112 759	112 806	48,9	74,5	
AESH-AED (assistance éducative)		11		112 686	112 697	48,8	74,5	
Personnels d'assistance éducative dont MI-SE		36		73	109	0,0	67,9	
Personnels ASS	6	33 921	19 482	13 181	66 590	28,8	86,2	
Filière administrative	6	33 870	18 444	9	52 329	22,7	84,2	
Attachés d'administration de l'État		5 701	2 664	–	8 365	3,6	64,2	
Secrétaires administratifs		8 809	5 955	1	14 765	6,4	83,9	
Agents/adjoints administratifs		15 908	7 517	1	23 426	10,1	90,9	
Personnels administratifs non titulaires	6	3 452	2 308	7	5 773	2,5	86,9	
Filière santé et sociale		4	686	13 042	13 732	5,9	95,6	
Médecins		–	110	936	1 046	0,5	95,6	
Infirmiers		2	141	7 743	7 886	3,4	96,1	
Conseillers techniques service social		–	193	227	420	0,2	94,7	
Assistants service social		–	163	2 623	2 786	1,2	96	
Personnels sociaux et de santé non titulaires		2	79	1 513	1 594	0,7	93,1	
Filière technique		47	352	130	529	0,2	42,0	
Agents/adjoints techniques		8	223	72	303	0,1	37,6	
Personnels techniques non titulaires		39	129	58	226	0,1	47,8	
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)		6 439	4 456	209	11 104	4,8	54,8	
Ingénieurs d'études		–	7	1 158	–	1 165	0,5	38,8
Ingénieurs de recherche		–	1	470	–	471	0,2	35,2
Assistants-ingénieurs		–	31	251	–	282	0,1	31,6
Techniciens		–	889	919	5	1 813	0,8	41,1
Adjoints techniques		–	4 802	1 185	202	6 189	2,7	64
Personnels ITRF non titulaires		–	709	473	2	1 184	0,5	56,9
Ensemble des personnels	5 348	60 904	25 160	139 488	230 900	100,0	75,3	
dont : titulaires	5 236	55 272	22 140	24 013	106 661	46,2	75,5	
non-titulaires (1)	112	5 632	3 020	115 475	124 239	53,8	75,2	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ne sont pas compris les non-titulaires d'un corps enseignant sur une mission non enseignante.

© DEFP

2 Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en 2016-2017

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)	Femmes	Hommes
Titulaires	47 096	99,6	27,6	48,8	43,7
Stagiaires	1 289	99,5	46,5	37,9	n.s.
Contractuels	7 594	99,1	61,8	40,3	38,6
Ensemble	55 979	99,5	32,7	47,4	42,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Agents en activité au 1^{er} décembre 2016.**

© DEFP

En 2017, 105 400 personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés au titre du ministère en charge de l'enseignement supérieur (1). 90 % de ces agents relèvent du programme « formations supérieures et recherche universitaire » et les 10 % restants relèvent du programme « Vie étudiante ».

Les agents titulaires représentent 57,5 % des effectifs contre 42,5 % d'agents contractuels.

Les ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF) représentent 77 % de la population non enseignante. Au sein de cette filière, la part des personnels titulaires de catégorie C représente 39 % et celle des agents de catégorie A 35 %.

Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent 17,6 % de la population non enseignante. Parmi les agents titulaires de cette filière, la part des personnels de catégorie C y est la plus importante (51 %). La part des personnels de catégories A et B constituent respectivement 21 % et 28 % des personnels non enseignants. Parmi ceux-ci, les infirmiers et les assistants de service social totalisent 4 % des effectifs non enseignants.

La représentation des personnels des corps de bibliothèques parmi les non-enseignants est faible (5,3 %). Le nombre d'agents est réparti de façon assez homogène entre les catégories hiérarchiques A, B et C.

Les femmes sont majoritairement représentées parmi les personnels administratifs, techniques et d'encadrement (63,5 %) et dans des proportions similaires pour les agents titulaires et contractuels, respectivement 63,4 % et 63,6 %. Elles sont 81,3 % chez les ASS, 69,7 % chez les personnels de bibliothèque et 59,0 % chez les ITRF. La part des femmes est également plus importante dans les corps de catégorie C à l'exception des corps de bibliothèques.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnels non enseignants rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur, France entière.

Les effectifs d'agents contractuels sont issus de l'enquête « EANT » menée par la DGRH auprès des établissements d'enseignement supérieur, du réseau des œuvres universitaires et de l'administration centrale. En 2017, pour la première fois, l'enquête intègre le recensement des personnels ouvriers du réseau des œuvres universitaires.

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement sont rémunérés sur deux programmes de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :
- « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- « Vie étudiante ».

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les attachés d'administration des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013.

ITRF - Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation.

SOURCES

Annuaire Agora, Poppée Itarf, Poppée Bib au 1^{er} février 2018.
Enquête EANT annuelle menée auprès des établissements sur les agents contractuels présents en 2017.

1 Le personnel administratif, technique et d'encadrement en 2017

	Formations supérieures et recherche universitaire	Vie étudiante	Total		Part des femmes (%)
			Effectifs	En %	
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	73 916	7 416	81 332	77,2	59,0
Titulaires	41 792	288	42 080	39,9	56,1
Catégorie A	14 343	182	14 525	13,8	49,5
<i>dont : ingénieurs de recherche</i>	2 466	22	2 488	2,4	37,4
<i>ingénieurs d'études</i>	8 076	122	8 198	7,8	52,7
<i>assistants-ingénieurs</i>	3 801	38	3 839	3,6	50,5
Catégorie B	11 071	54	11 125	10,6	57,1
Catégorie C	16 378	52	16 430	15,6	61,3
Non-titulaires (1)	32 124	7 128	39 252	37,2	62,1
Bibliothèques	5 543	-	5 543	5,3	69,7
Titulaires	4 655	-	4 655	4,4	69,3
Catégorie A	1 423	-	1 423	1,4	70,8
Catégorie B	1 455	-	1 455	1,4	77,4
Catégorie C	1 777	-	1 777	1,7	61,6
Non-titulaires (1)	888	-	888	0,8	71,4
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	15 144	3 374	18 518	17,6	81,3
Titulaires	11 640	2 210	13 850	13,1	83,4
Catégorie A	2 436	508	2 944	2,8	66,3
<i>dont : attachés d'administration</i>	1 777	382	2 159	2,0	66,4
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	6	-	6	ε	50,0
<i>infirmiers</i>	273	5	278	0,3	96,8
Catégorie B	3 158	651	3 809	3,6	85,2
<i>dont : assistants service social</i>	76	152	228	0,2	97,4
<i>secrétaires d'administration</i>	3 082	499	3 581	3,4	84,5
Catégorie C	6 046	1 051	7 097	6,7	89,6
Non-titulaires (1)	3 504	1 164	4 668	4,4	75,1
Ensemble des personnels	94 603	10 790	105 393	100,0	63,5
<i>dont : titulaires</i>	58 087	2 498	60 585	57,5	63,4
<i>non-titulaires</i>	36 516	8 292	44 808	42,5	63,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Pour les agents contractuels, l'enquête recense l'ensemble des effectifs physiques rémunérés dans l'année (par exemple, un contractuel rémunéré pendant un mois compte pour un agent) sous plafond État ou ressources propres.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2016-2017, 621 700 personnes parmi les personnels enseignants des premier et second degrés publics, les personnels de direction et d'inspection et les autres personnels se sont inscrites à des sessions de formation (1). Les personnels du second degré et ceux du premier degré représentent respectivement 52,1% et 40,9% de cette population. Le taux d'inscription des enseignants est relativement élevé (64,0% dans le premier degré et 76,1% dans le second degré), ainsi que celui des personnels d'éducation et d'orientation (88,2% et 77,2%). Le nombre total de personnes présentes, à au moins une heure de formation, est de 536 100, dont 218 000 pour les personnels du premier degré et 283 200 pour ceux du second degré, portant leur taux d'accès respectif à une formation à 54,9% et 66,5%.

Le temps passé en formation continue en 2016-2017 est en moyenne de 3,4 jours pour les personnels du premier degré (2). Il est de 6,3 jours pour les personnels du secteur ASH et de 2,7 jours pour les enseignants en classe maternelle.

Le temps passé en formation continue en 2016-2017 est en moyenne de 3,5 jours pour les personnels du second degré (3). Ce sont les professeurs de lycée professionnel qui passent le plus de temps en formation avec 3,8 jours en moyenne.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe 57,1% du nombre de candidatures déposées (4). Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (14,3%) et l'« adaptation à l'évolution prévisible des métiers » (12,3%). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 88,3% pour celui de « préparation aux examens et concours » à 96,0% pour celui de « période de professionnalisation (seconde carrière, etc.) ». Le taux de présence varie fortement, de 55,3% pour l'« accompagnement au bilan de carrière » à 75,9% pour la « formation diplômante ». Le taux de déperdition est également très disparate selon les objectifs de formation. Dépasant le tiers pour la « préparation aux examens » (34,6%), il descend ensuite sous la barre des 12% pour l'« élaboration de ressources » et l'« accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation) ». La durée moyenne des modules est de 1,3 jour, mais celle des modules « préparation aux examens et concours », « formation diplômante » et « période de professionnalisation (seconde carrière, etc.) » est largement supérieure (entre 4 et 5 jours).

LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS - Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés, ainsi que les DIEO et autres personnels (Biatoss, autres). Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation (CIF, d'un an maximum).

MODULE - Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules.

CANDIDAT - Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

PERSONNE INSCRITE - Personne ayant « fait acte » de candidature à un module.

PERSONNE RETENUE - Personne dont la candidature a été retenue par l'administration.

PERSONNE PRÉSENTE - Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

STAGIAIRE ASSIDU - Stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.

PUBLIC POTENTIEL - Il s'agit de l'effectif de personnel en activité, rentrant dans le champ des personnes susceptibles d'être concernées par les formations proposées.

TAUX D'ACCEPTATION - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

TAUX DE PRÉSENCE - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

TAUX D'ACCÈS - Rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population potentielle.

TAUX D'INSCRIPTION - Rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population potentielle.

TAUX DE DÉPERDITION - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

DURÉE MOYENNE DES MODULES - Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

DIEO, ASH, BIATOSS, CIF, COP, CPE, VAE, RAEP
Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MEN-DGESCO, Données de la formation – Personnels enseignants, d'éducation et d'orientation - Année 2016-2017.

1 Les personnes en formation continue en 2016-2017

	Public potentiel (3)	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation		Personnes présentes à au moins un module de formation	
		Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Premier degré							
Directeurs d'école	50 183	40 782	81,3	40 098	36 887	73,5	
Enseignants en classe maternelle	78 324	55 049	70,3	53 073	46 829	59,8	
Enseignants en classe élémentaire	146 592	107 669	73,4	104 347	92 412	63,0	
Personnels du secteur ASH	15 118	9 797	64,8	9 580	8 348	55,2	
Autres personnels (1)	107 252	40 896	38,1	39 635	33 583	31,3	
Total premier degré	397 469	254 193	64,0	246 733	218 059	54,9	
Second degré							
Agrégés	50 834	32 988	64,9	32 568	28 278	55,6	
Certifiés	247 629	199 459	80,5	197 792	178 622	72,1	
Professeurs de lycée professionnel	58 987	45 300	76,8	44 957	40 015	67,8	
Autres enseignants (2)	68 374	46 220	67,6	45 273	36 318	53,1	
Total second degré	425 824	323 967	76,1	320 590	283 233	66,5	
DIEO							
COP	4 191	3 236	77,2	3 187	2 756	65,8	
CPE	12 453	10 983	88,2	10 933	9 281	74,5	
Inspection	n.d.	2 873	n.d.	2 869	2 451	n.d.	
Direction	n.d.	10 259	n.d.	10 187	8 310	n.d.	
Total DIEO	n.d.	27 351	n.d.	27 176	22 798	n.d.	
Autres personnels (Biatoss + autres personnels)							
Total autres	n.d.	16 188	n.d.	15 512	12 027	n.d.	
Ensemble	n.d.	621 699	n.d.	610 011	536 117	n.d.	

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**
Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04, 141 action 10 et 214 action 06.

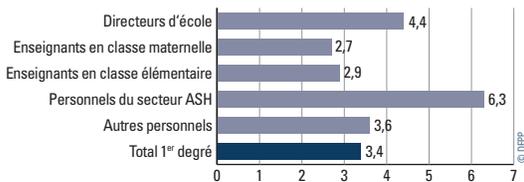
1. Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

2. Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement (AE-CE), enseignants du premier degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

3. Voir « Définitions ».

© DEPP

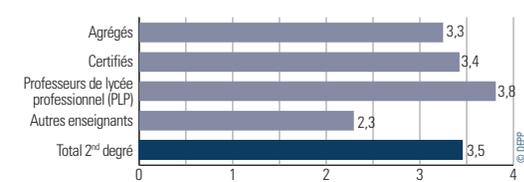
2 Temps passé en formation continue en 2016-2017, par personne présente à au moins une formation, pour le premier degré, en jours.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**
Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04.

Lecture : les directeurs d'école présents à au moins une formation ont passé en moyenne 4,4 jours en formation.

3 Temps passé en formation continue en 2016-2017, par personne présente à au moins une formation, pour le second degré, en jours.



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Formations effectuées sur les programmes budgétaires 141 action 10.

Lecture : les certifiés présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,5 jours en formation.

© DEPP

4 Les objectifs de la formation continue en 2016-2017

Objectif de formation	Candidatures déposées	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation (%)	Taux de présence (%)	Taux de déperdition durant la formation (%)	Durée moyenne des modules
Formation professionnelle statutaire	361 001	183 238	89,9	60,7	6,9	1,3
Adaptation immédiate au poste de travail	141 743	84 379	92,8	70,0	8,4	1,6
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	310 923	187 865	90,5	71,9	7,2	1,0
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	1 443 203	816 972	88,7	69,2	7,7	1,1
Préparation aux examens et concours	37 497	15 283	88,3	70,5	34,6	4,7
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	1 555	759	91,9	60,0	11,5	1,5
Formation diplômante	20 813	13 515	91,3	75,9	6,3	4,3
Période de professionnalisation (seconde carrière, etc.)	347	189	96,0	59,8	5,0	4,0
Élaboration de ressources	44 060	25 914	94,5	70,6	11,8	1,3
Développement des compétences liées aux activités de formation	138 169	75 981	93,9	65,9	11,1	1,4
Conception et organisation de formation	27 210	17 273	93,2	75,2	9,4	1,2
Accompagnement au bilan de carrière	2 312	1 161	94,2	55,3	3,7	0,8
Total	2 528 833	1 422 529	89,7	68,3	8,3	1,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Pour le 1^{er} degré : programme budgétaire 140 action 04 (formation des personnels enseignants).

Pour le 2nd degré : programme budgétaire 141 action 10 (formation des personnels enseignants et d'orientation).

Pour les personnels encadrement et ATSS : programme budgétaire 214 action 06 (politiques des ressources humaines).

© DEPP

En 2017, 20 950 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 3 450 maîtres agréés ou contractuels du privé sous contrat ont pris leur retraite (soit au total 24 400 départs). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,3 ans (1). 69,3 % d'entre eux sont enseignants du secteur public, 14,2 % enseignants du secteur privé et 16,5 % sont fonctionnaires non enseignants du ministère de l'Éducation nationale.

Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée cinq ans avant les autres. Ils sont en moyenne âgés de seulement 59,5 ans au moment de leur départ. Toutefois, cet âge moyen augmente ces dernières années sous l'effet cumulé des réformes et de l'arrivée progressive à l'âge de la retraite de professeurs des écoles qui ne bénéficient pas de départs anticipés. Les enseignants du premier degré privé relèvent du droit public. Ils sont en moyenne partis un peu plus de deux mois plus tard que leurs homologues du public, à l'âge moyen de 59,7 ans.

Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,4 ans lors de leur départ, les maîtres agréés ou contractuels du second degré du privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 62,6 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2017, elles partent en moyenne huit mois avant les hommes. Bénéficiaires quasi exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des « parents de trois enfants », les femmes exercent aussi plus souvent dans le premier degré (44 % des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 31 % des nouveaux retraités). L'âge moyen des départs en retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est proche de celui des hommes exerçant la même profession.

La baisse brutale de l'âge moyen des départs en retraite des femmes en 2011 révèle principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010 (2). En effet, beaucoup de femmes ont profité de la possibilité, qui ne leur était offerte que jusqu'en juillet 2011, de partir de manière anticipée.

À la suite de réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (2) (3) et le nombre total des départs à diminuer depuis 2003 à l'exception de quelques phases de reprise (4).

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants titulaires du secteur public et maîtres agréés ou contractuels du privé sous contrat.

LES DÉPARTS ANTICIPÉS DES PARENTS DE TROIS ENFANTS ET PLUS Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitent. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011. L'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance, introduite mi-2005, a exclu de fait la quasi-totalité des hommes de ce dispositif.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2003 - Cette réforme a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2010 - Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Base statistique des agents (BSA) 2007-2017 et annuaires Agora 2007-2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

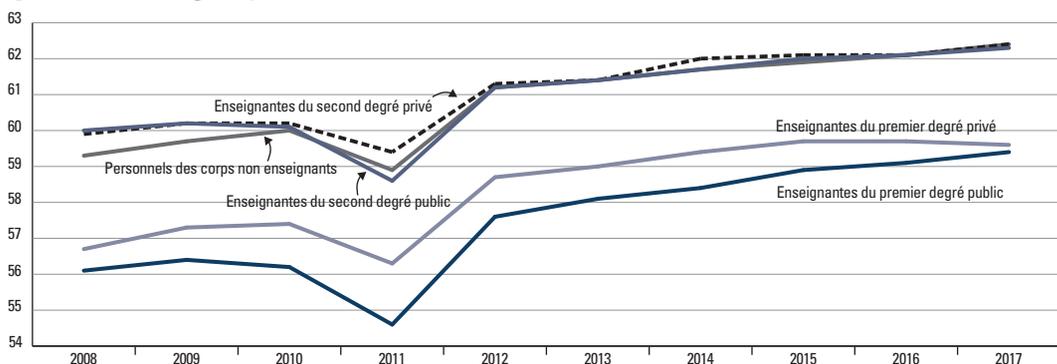
1 Âge moyen des départs par famille de professions et sexe en 2017

Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	59,8	59,4	59,6	57,7	59,5
Enseignants du second degré public	62,6	62,3	62,5	58,7	62,4
Enseignants du premier degré privé	61,0	59,6	60,2	56,8	59,7
Enseignants du second degré privé	63,0	62,4	62,7	58,0	62,6
Personnels des corps non enseignants	62,6	62,4	62,5	59,3	62,4
Ensemble	61,8	61,1	61,4	58,0	61,3
Effectifs	8 321	16 099	14 707	1 392	24 420

► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

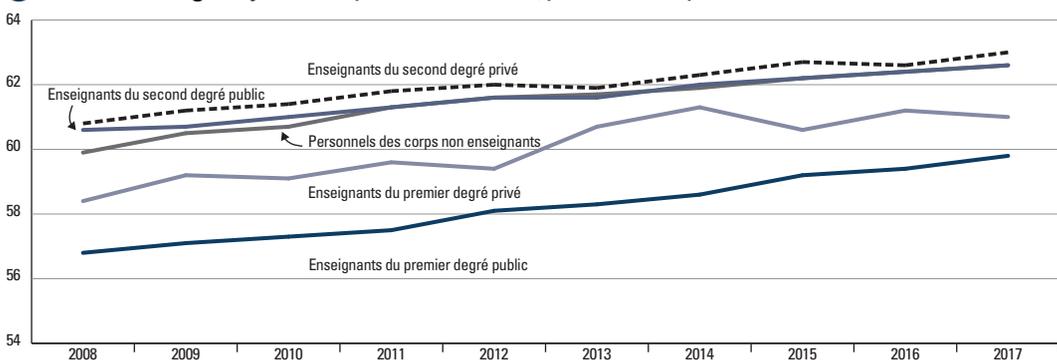
2 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par famille de professions.



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

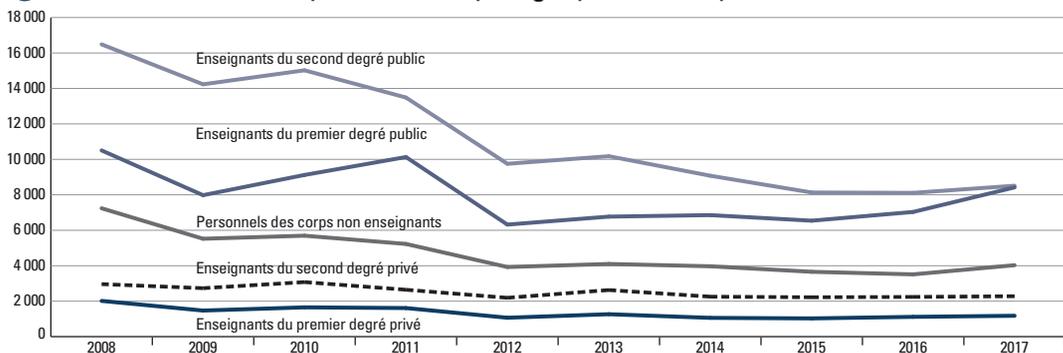
3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par famille de professions.



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

4 Évolution du nombre de départs en retraite par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 13 186 postes sont ouverts aux concours externes de professeurs des écoles dans l'enseignement public, dont 500 au concours supplémentaire dans l'académie de Créteil (1). Ces ouvertures de postes sont similaires à celles de la session 2016. Le niveau de postes ouverts en 2017 est quatre fois plus élevé qu'en 2011, près de trois fois pour celui des admis (2). 96 % de ces postes sont pourvus, dont 100 % au concours supplémentaire de Créteil.

Par ailleurs, 459 postes sont proposés à l'ensemble des concours internes de l'enseignement public en 2017, 144 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 315 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, le nombre de postes est comparable à celui de 2016, mais la baisse tendancielle de la dernière décennie reflète celle du vivier des instituteurs. Un poste ouvert sur deux est pourvu. Aux seconds concours internes, l'offre de postes augmente fortement (+32%) pour la troisième année consécutive. Le nombre de candidats présents progresse moins rapidement (+9%). Près de 9 postes sur 10 sont pourvus. De plus, pour la cinquième édition de l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles institué par la loi « Sauvadet », 8 candidats sont admis pour 18 postes proposés en 2017.

En 2017, 974 contrats sont ouverts aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement privé sous contrat, dont plus de 9 sur 10 dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie progresse de 9% par rapport à celle de la session 2016, tandis que le nombre de candidats présents recule de 4%. Le nombre d'admis augmente de 11%. Aussi, le taux de couverture aux concours externes s'améliore, passant de 97,6% en 2016 à 99,4% en 2017; il est supérieur à celui des concours correspondants de l'enseignement public. Par ailleurs, 510 contrats ont été ouverts à l'examen professionnalisé réservé : 346 candidats ont été reçus.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Plusieurs concours permettent de devenir professeur des écoles, dans l'enseignement public, selon la situation du candidat. Outre le concours externe et le concours externe spécial langues régionales, fait également partie de la voie externe le troisième concours, ouvert sans condition de diplôme aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. La voie interne est accessible aux candidats titulaires d'une licence, ou équivalent, remplissant des conditions de services publics : le premier concours interne est ouvert aux instituteurs titulaires justifiant de trois années d'ancienneté au 1^{er} septembre de l'année précédant le concours, les seconds concours interne et interne spécial langues régionales concernent les candidats justifiant de trois années d'ancienneté de services publics.

À partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.

Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ils ne posent aucune exigence de diplôme. Le dispositif « Sauvadet » est prolongé pour deux années supplémentaires.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Candidats ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) pour les recrutements réservés.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MEN-MESRI-DGRH-DAF.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.13; 17.13; 16.15; 15.21; 14.21.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.
- *Bilan social national 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public.

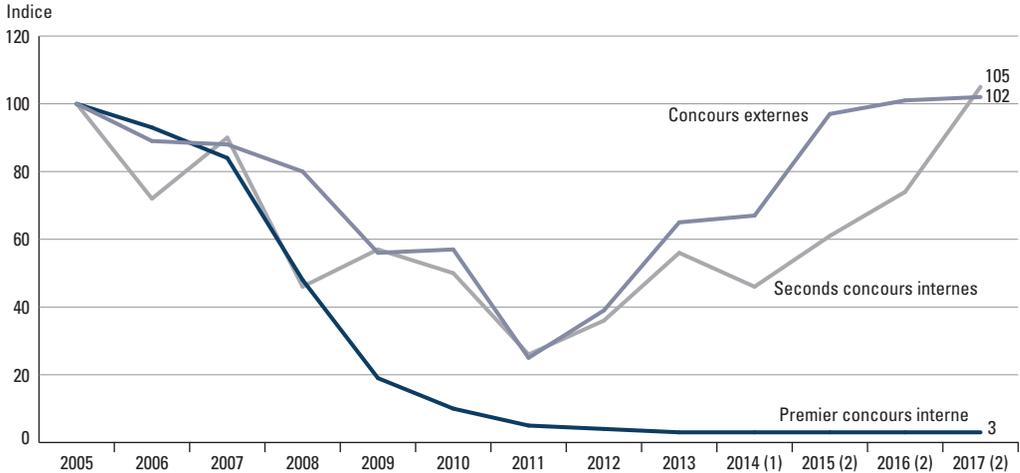
		2005	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015 (1)	2016 (1)	2017 (1)
Concours externes	Postes	12 500	7 000	3 100	4 903	8 413	16 842	8 342	12 238	13 173	13 186
	Présents	57 324	37 520	18 136	18 617	20 436	52 163	26 100	35 762	36 752	36 846
	Admis	12 435	7 029	3 086	4 883	8 111	16 043	8 286	12 107	12 553	12 681
Premier concours interne	Postes	3 089	450	210	130	110	132	132	137	146	144
	Présents	4 235	472	219	289	225	199	199	147	150	116
	Admis	2 934	303	138	108	85	100	100	88	96	75
Seconds concours internes	Postes	250	165	54	97	187	158	158	192	238	315
	Présents	1 630	661	926	559	555	480	480	581	752	819
	Admis	261	130	68	94	146	120	120	159	194	275
Tous concours	Postes	15 839	7 615	3 364	5 130	8 710	17 132	8 632	12 567	13 557	13 645
	Présents	63 189	38 653	19 281	19 465	21 216	52 842	26 779	36 490	37 654	37 781
	Admis	15 630	7 462	3 292	5 085	8 342	16 263	8 506	12 354	12 843	13 031
Recrutements réservés	Postes					20	39	39	40	23	18
	Présents					57	41	41	26	15	20
	Admis					16	15	15	14	3	8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.

© DEPP

2 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors session exceptionnelle.

2. Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.

© DEPP

3 Évolution du nombre de contrats, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé.

		2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017
Concours externes	Contrats	731	825	920	1 695	820	824	829	905
	Présents	2 325	3 312	3 160	6 150	3 155	3 280	3 369	3 233
	Admis	648	790	861	1 573	789	804	809	900
Premier concours interne	Contrats	58	29	34	21	21	21	21	17
	Présents	6	6	4	6	6	19	9	8
	Admis	5	4	1	2	2	3	5	3
Seconds concours internes	Contrats	107	93	100	68	68	37	41	52
	Présents	624	459	279	153	153	117	110	85
	Admis	65	59	60	49	49	34	28	27
Tous concours	Contrats	896	947	1 054	1 784	909	882	891	974
	Présents	2 955	3 777	3 443	6 309	3 314	3 416	3 488	3 326
	Admis	718	853	922	1 624	840	841	842	930
Recrutements réservés	Contrats			340	340	340	510	480	510
	Présents			1 695	1 334	1 334	814	474	532
	Admis			338	330	330	445	318	346

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2017, 36 846 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles, soit autant qu'en 2016 (+0,3 %) (1). Le nombre de postes ouverts se stabilise autour de 13 000 depuis 2016. Ce sont les académies de Créteil et de Versailles qui proposent le plus de postes, de l'ordre de 1 700 postes pour chacune, contre 850 à Lyon, 700 à Lille, et moins de 600 dans chacune des autres académies. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement (plus de 2 100 dans chacune).

Les académies de Créteil et de Versailles se caractérisent également par des taux d'attractivité faibles, de moins de 1,5 candidat présent pour 1 poste, alors que la moyenne nationale se maintient autour de 3 depuis 2014. D'autres académies bénéficient d'une attractivité plus forte avec 5 candidats ou plus pour 1 poste (Guadeloupe, Corse, Martinique et La Réunion), mais l'offre de postes n'y est pas comparable.

Pour presque toutes les académies, le taux de couverture est de 100 %, ce qui signifie qu'un candidat a été admis sur liste principale pour chaque poste ouvert.

L'académie de Versailles, en difficulté lors de la session précédente avec 12 % de postes non pourvus, présente un déficit de seulement 5,5 % en 2017.

C'est l'académie de Créteil qui enregistre le déficit le plus important avec 26 % de postes restés vacants par manque de candidats sur liste principale, ce qui était également le cas en 2016 avec 24 % de postes restés vacants. Le concours supplémentaire de Créteil organisé pour la troisième année consécutive, en complément du concours externe classique, a permis de suppléer les besoins dans cette académie.

Ce concours supplémentaire reste attractif en 2017. Ainsi, 3 642 personnes s'y sont présentées, soit un taux de candidature de 7,3 candidats présents pour 1 poste (7,4 en 2016), toujours très supérieur à celui du concours externe classique (1,1 présent par poste) pour cette académie. Les 500 postes offerts ont été pourvus, comme depuis sa mise en place en 2015.

LES CONCOURS EXTERNES DE RECRUTEMENT - Ils regroupent le concours externe classique, le concours externe spécial langues régionales et le troisième concours.

Le concours externe et le concours externe spécial langues régionales s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, aux étudiants inscrits ou diplômés en master 2, et aux personnes titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Ils se situent en fin d'année de master 1 et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2.

Le troisième concours est ouvert, sans condition de titre ou de diplôme, aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Depuis 2015, un concours externe supplémentaire est organisé dans l'académie de Créteil. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique.

À partir de la session 2017, un concours externe est organisé à Mayotte. Auparavant, il s'agissait d'un concours spécifique qui alimentait le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte. Pendant une période transitoire de trois sessions, le niveau de recrutement sera la licence au lieu du master.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE, D'ATTRACTIVITÉ - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.13; 17.13; 16.15; 15.21; 14.21.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.
- *Bilan social national 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie en 2017

(concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	580	1 677	2,9	580	100,0
Amiens	470	923	2,0	470	100,0
Besançon	195	483	2,5	195	100,0
Bordeaux 1	408	1 831	4,5	410	100,5
Caen	178	639	3,6	176	98,9
Clermont-Ferrand	115	503	4,4	115	100,0
Corse	30	179	6,0	30	100,0
Créteil 2	1 740	2 123	1,2	1 292	74,3
Dijon	280	606	2,2	280	100,0
Grenoble	480	1 440	3,0	480	100,0
Lille	700	2 200	3,1	700	100,0
Limoges	90	329	3,7	90	100,0
Lyon	850	2 158	2,5	850	100,0
Montpellier 1	510	1 730	3,4	519	101,8
Nancy-Metz	310	1 024	3,3	310	100,0
Nantes	385	1 624	4,2	385	100,0
Nice	314	981	3,1	313	99,7
Orléans-Tours	444	1 018	2,3	444	100,0
Paris	302	855	2,8	302	100,0
Poitiers	253	781	3,1	253	100,0
Reims	225	589	2,6	225	100,0
Rennes 1	328	1 299	4,0	329	100,3
Rouen	360	919	2,6	360	100,0
Strasbourg 1	390	974	2,5	399	102,3
Toulouse 1	451	1 567	3,5	472	104,7
Versailles	1 680	2 268	1,4	1 588	94,5
Guadeloupe	54	330	6,1	52	96,3
Guyane	180	368	2,0	178	98,9
Martinique	63	340	5,4	63	100,0
Mayotte	90	299	3,3	90	100,0
La Réunion	231	1 147	5,0	231	100,0
France métropolitaine + DOM	12 686	33 204	2,6	12 181	96,0
Concours supplémentaire de Créteil	500	3 642	7,3	500	100,0
Tous concours externes	13 186	36 846	2,8	12 681	96,2
Rappel 2016	13 173	36 752	2,8	12 553	95,3

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes ou recrutement sur liste complémentaire. © DEFP

2. Le concours externe supplémentaire de Créteil n'est pas pris en compte dans cette ligne.

DÉFINITIONS

En 2017, 15 320 postes ont été offerts aux concours du second degré public : 13 040 aux concours externes et 2 280 aux concours internes (1). Cette offre est comparable à celle de la session 2016 (15 431). Les concours du Capes sont les principaux concours de recrutement de l'Éducation nationale (55 % des postes offerts), devant l'agrégation (19 %). Globalement, le nombre de candidats admis diminue (-2 %), mais l'évolution est contrastée selon la voie de recrutement, externe (-3 %) ou interne (+1 %) (3). Aux concours externes, il est inférieur de 14 % aux besoins de recrutement, au lieu de 13 % au cours des trois dernières sessions. Aux concours internes en revanche, seuls 2 % des postes n'ont pas été pourvus (3 % en 2016).

Aux recrutements réservés dans l'enseignement public, le nombre d'admis est sensiblement plus élevé (+31 %) qu'en 2016. Toutefois, leur nombre reste inférieur à celui des postes proposés. Seuls 44 % des postes sont pourvus en 2017 (38 % en 2016).

En 2017, 2 980 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat, soit une augmentation de 3 % par rapport à la session précédente : un sur deux dans la voie externe (Cafep) (2). Aux Cafep, le nombre d'admis progresse plus vite (+5 %) que l'offre de postes (+2 %); le taux de couverture s'améliore ainsi, passant de 89 % à 91 %. Aux concours internes (CAER), en revanche, le nombre d'admis est quasiment stable (-1 %) pour une offre qui progresse de 4 %; le taux de couverture baisse et atteint 92 % en 2017 (contre 97 % en 2016). Aux concours réservés, comme dans le secteur public, l'augmentation du nombre d'admis (+14 %) est insuffisante face aux postes à pourvoir : 72 % des postes sont pourvus en 2017 (69 % en 2016).

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Les concours externes s'adressent aux étudiants inscrits en master 1 ou 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les concours externes des Capes (enseignement en collège ou lycée général), Capeps (enseignement en éducation physique et sportive), Capet (enseignement en lycée technologique) et CAPLP (enseignement en lycée professionnel) sont composés de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission, celui de l'agrégation d'un nombre variable d'épreuves selon les sections. Les troisièmes concours, comptabilisés avec les concours externes, sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les troisièmes concours (Capes, Capet et CAPLP en 2017) sont composés d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

Les concours internes sont accessibles aux candidats titulaires d'une licence, ou équivalent, et justifiant de trois années d'ancienneté de services publics. Les concours internes des Capes, Capeps, Capet et CAPLP sont composés, pour l'admissibilité, d'une épreuve écrite ou d'une étude par le jury d'un dossier de reconnaissance d'acquis professionnels (RAEP), et, pour l'admission, d'une épreuve orale. Le concours interne de l'agrégation est composé de deux ou trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux ou trois épreuves orales ou pratiques d'admission.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

- Des concours externes (Cafep) et internes (CAER) du Capes, Capeps, Capet et CAPLP sont organisés pour l'enseignement dans le privé sous contrat, de même qu'un concours interne (CAER) pour l'agrégation. Les candidats passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Le dispositif « loi Sauvadet », destiné aux agents contractuels, a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018) selon les mêmes modalités, mais avec une modification des conditions de candidature puisque l'observation des conditions requises à la date de mars 2011 est décalée à la date de mars 2013. Les concours et examens professionnels réservés ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier RAEP.

CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, CAER - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en % (voir « Définition » en 9.19).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 18.14; 17.14; 16.16; 15.20; 14.15.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.
- *Bilan social 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017 (1)
Agrégation	Postes	2 890	1 992	1 914	2 007	2 420	2 445	2 445	2 865	2 965	2 950
	Admis	2 872	1 986	1 911	2 003	2 324	2 300	2 300	2 649	2 711	2 721
Capes	Postes	9 155	5 684	5 546	5 557	6 910	14 402	6 900	8 219	8 555	8 500
	Admis	9 124	5 673	4 717	4 851	5 938	11 165	5 998	7 151	7 413	7 149
Capeps	Postes	920	490	608	660	825	1 604	765	865	886	870
	Admis	920	490	608	660	826	1 428	765	865	886	870
Capet	Postes	765	275	318	229	513	1 051	510	670	740	755
	Admis	757	275	308	227	348	812	449	588	675	717
CAPLP	Postes	2 480	1 644	1 669	1 632	1 767	3 308	1 740	2 145	2 285	2 245
	Admis	2 356	1 591	1 526	1 513	1 467	2 436	1 471	1 789	1 970	1 937
Tous concours	Postes	16 210	10 085	10 055	10 085	12 435	22 810	12 360	14 764	15 431	15 320
	Admis	16 029	10 015	9 070	9 254	10 903	18 141	10 983	13 042	13 655	13 394
Concours externes	Postes	13 475	8 300	8 275	8 305	10 632	20 890	10 440	12 609	13 170	13 040
	Admis	13 316	8 237	7 297	7 478	9 105	16 274	9 116	10 933	11 454	11 163
Concours internes	Postes	2 735	1 785	1 780	1 780	1 803	1 920	1 920	2 155	2 261	2 280
	Admis	2 713	1 778	1 773	1 776	1 798	1 867	1 867	2 109	2 201	2 231
Recrutements réservés	Postes					2 483	2 808	2 808	2 805	1 905	2 163
	Admis					2 332	1 724	1 724	1 283	729	955

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

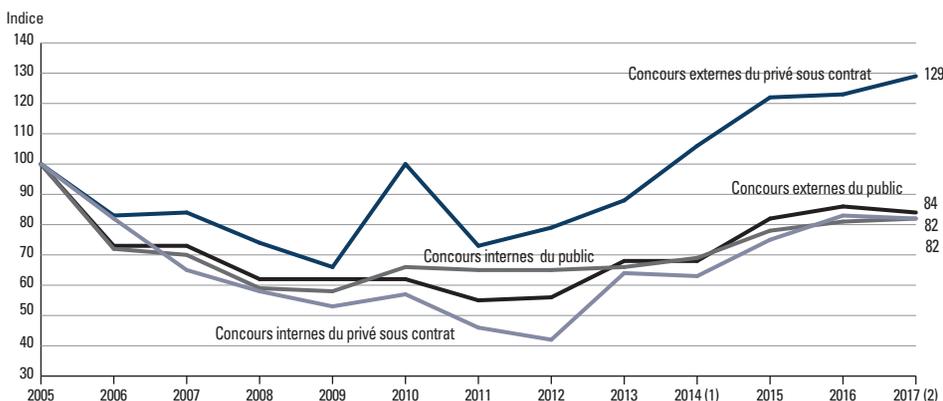
		2005	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 800	1 200	1 100	1 100	2 501	1 301	1 450	1 500	1 530
	Admis	1 077	1 073	791	854	952	1 988	1 140	1 315	1 330	1 394
Concours internes (CAER)	Contrats	2 925	980	800	700	1 090	1 080	1 080	1 300	1 400	1 450
	Admis	1 628	924	755	679	1 046	1 027	1 027	1 225	1 353	1 339
Tous concours	Contrats	4 225	2 780	2 000	1 800	2 190	3 581	2 381	2 750	2 900	2 980
	Admis	2 705	1 997	1 546	1 533	1 998	3 015	2 167	2 540	2 683	2 733
Recrutements réservés	Contrats					560	560	560	800	730	800
	Admis					531	547	547	732	505	574

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

3 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Hors session exceptionnelle.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

DÉFINITIONS

En 2017, le nombre de candidats présents aux concours externes augmente de près de 1 % en moyenne entre 2016 et 2017, plus fortement aux concours externes du Capes (+12 %) et du Capet (+9 %), et avec une légère diminution aux Capes (-1 %) et CAPLP (-2 %) (1). Face à une offre de postes quasiment stable (-1 %), le taux de candidature s'établit à 3,5 présents pour un poste (3,4 en 2015 et 2016).

Comme les années précédentes, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes offerts aux concours externes : 1 877 postes ne sont pas pourvus en 2017 par manque de candidats retenus sur liste principale, plus des deux tiers concernent le Capes. Ainsi, 17 % des postes y sont restés vacants, contre 14 à 15 % au cours des trois dernières sessions. Le taux de candidature se maintient à 2,7 présents pour un poste, mais reste le plus faible des concours externes. Au Capes externe, certaines disciplines sous tension amorcent une progression de leur taux de couverture en 2017 comme les lettres modernes (89 % au lieu de 83 % en 2016). En revanche le taux de couverture se dégrade en mathématiques (76 % pour 80 % en 2016) comme en anglais (72 % contre 87 % en 2016). Si les difficultés de recrutement persistent à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de couverture continue de s'améliorer : 67 % des postes sont pourvus (65 % en 2016). Par ailleurs, l'agrégation de lettres modernes, jusqu'à présent épargnée par cette pénurie de recrutement, devient déficitaire en 2017 avec 93 % de postes pourvus. Pour les sections professionnelles, le taux de couverture poursuit sa progression au Capet externe, passant de 90 % en 2016 à 94 % en 2017 ; il se stabilise à 77 % au CAPLP externe pour ces sections.

Aux concours internes, les candidats présents sont sensiblement moins nombreux (-21 %) qu'en 2016, contrastant avec la quasi-stabilité de l'offre (+1 %). Ainsi, le taux de candidature fléchit, passant de 10 à 8 présents par poste ; on compte néanmoins deux fois plus de candidatures par poste aux concours internes qu'aux concours externes. Le taux de couverture reste élevé (98 %).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus suite à des désistements des admis sur liste principale.

DISCIPLINES SCIENTIFIQUES - Sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes); sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation); sciences de la vie et de la Terre (Capes).

DISCIPLINES LITTÉRAIRES ET SCIENCES HUMAINES - Sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes); grammaire (agrégation); documentation (Capes).

LANGUES - Sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe, japonais, portugais) (agrégation et Capes); hébreu, polonais (agrégation); néerlandais (Capes); sections langue corse, tahitien (Capes); langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes).

DISCIPLINES ARTISTIQUES - Sections musique, arts (agrégation); éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

LANGAGES SPÉCIAUX - Section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010).

DISCIPLINES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (CAPLP) - Sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres.

DISCIPLINES PROFESSIONNELLES - Sections mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation); économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP); sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet); hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP); génie industriel, réparation et revêtement en carrosserie, génie civil, bâtiment, génie mécanique, génie électrique, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 18.14; 17.14; 16.16; 15.20; 14.15.

1 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2017.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture
Agrégation (1)										
Disciplines scientifiques	699	3 517	5,0	540	77,3	247	3 103	12,6	246	99,6
dont : mathématiques	472	1 913	4,1	314	66,5	155	1 379	8,9	154	99,4
physique-chimie	132	932	7,1	131	99,2	44	943	21,4	44	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	502	2 881	5,7	491	97,8	327	2 593	7,9	327	100,0
dont : lettres modernes	162	723	4,5	151	93,2	130	1 050	8,1	130	100,0
histoire	90	811	9,0	90	100,0					
histoire et géographie (2)						105	821	7,8	105	100,0
Langues	388	2 036	5,2	370	95,4	176	2 036	11,6	176	100,0
dont : anglais	213	1 213	5,7	213	100,0	70	1 119	16,0	70	100,0
allemand	80	247	3,1	63	78,8	56	214	3,8	56	100,0
Disciplines professionnelles	247	1 850	7,5	220	89,1	73	1 020	14,0	73	100,0
dont : économie et gestion	122	725	5,9	95	77,9	46	411	8,9	46	100,0
sciences industrielles de l'ingénieur	108	768	7,1	108	100,0	19	556	29,3	19	100,0
Disciplines artistiques	89	675	7,6	76	85,4	42	552	13,1	42	100,0
Éducation physique et sportive	50	520	10,4	50	100,0	110	925	8,4	110	100,0
Total Agrégation	1 975	11 479	5,8	1 747	88,5	975	10 229	10,5	974	99,9
Évolution 2017/2016 (3)	-2,0	0,4	0,1	-1,0	0,9	2,6	-11,8	-1,7	3,0	0,3
Capes (4)										
Disciplines scientifiques	2 345	5 513	2,4	1 971	84,1	244	1 131	4,6	244	100,0
dont : mathématiques	1 577	2 749	1,7	1 203	76,3	187	715	3,8	187	100,0
sciences de la vie et de la Terre	424	1 657	3,9	424	100,0	44	308	7,0	44	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 687	8 108	3,0	2 391	89,0	290	2 199	7,6	280	96,6
dont : lettres modernes	1 339	2 142	1,6	1 188	88,7	119	661	5,6	119	100,0
histoire et géographie	680	3 036	4,5	680	100,0	63	621	9,9	63	100,0
Langues	2 280	6 145	2,7	1 683	73,8	234	1 162	5,0	233	99,6
dont : anglais	1 281	2 886	2,3	927	72,4	149	553	3,7	149	100,0
espagnol	564	1 973	3,5	542	96,1	44	427	9,7	44	100,0
Disciplines artistiques	350	1 245	3,6	280	80,0	67	342	5,1	64	95,5
Langages spéciaux	3	14	4,7	3	100,0					
Total Capes	7 665	21 025	2,7	6 328	82,6	835	4 834	5,8	821	98,3
Évolution 2017/2016 (3)	-0,8	-1,0	0,0	-4,0	-2,8	0,6	-28,9	-2,4	0,4	-0,3
Capeps	800	3 837	4,8	800	100,0	70	690	9,9	70	100,0
Évolution 2017/2016 (3)	-2,4	11,5	0,6	-2,4	0,0	6,1	-7,3	-1,4	6,1	0,0
Capet (4)	670	2 919	4,4	632	94,3	85	515	6,1	85	100,0
dont : sciences industrielles de l'ingénieur	297	640	2,2	267	89,9	33	127	3,8	33	100,0
économie et gestion	240	1 476	6,2	233	97,1	39	293	7,5	39	100,0
Évolution 2017/2016 (3)	1,5	8,5	0,3	6,0	4,0	6,3	-38,1	-4,3	7,6	1,2
CAPLP (4)										
Disciplines d'enseignement général	731	2 421	3,3	731	100,0	81	614	7,6	69	85,2
dont : mathématiques-physique chimie	251	803	3,2	251	100,0	37	175	4,7	28	75,7
lettres-histoire et géographie	220	761	3,5	220	100,0	20	225	11,3	20	100,0
Disciplines professionnelles	1 199	3 537	2,9	925	77,1	234	845	3,6	212	90,6
dont : biotechnologies	242	362	1,5	144	59,5	65	216	3,3	64	98,5
économie et gestion	231	1 299	5,6	231	100,0	31	157	5,1	31	100,0
Total CAPLP	1 930	5 958	3,1	1 656	85,8	315	1 459	4,6	281	89,2
Évolution 2017/2016 (3)	-1,0	-1,5	0,0	-1,3	-0,3	-6,0	-41,8	-2,9	-3,8	2,0
Tous concours	13 040	45 218	3,5	11 163	85,6	2 280	17 727	7,8	2 231	97,9
Évolution 2017/2016 (3)	-1,0	0,8	0,1	-2,5	-1,4	0,8	-21,2	-2,1	1,4	0,6

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

2. Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

3. Évolution en %, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.

4. Y compris les troisièmes concours ouverts en 2017.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, le nombre de postes ouverts aux concours de personnels de direction reste inchangé, soit 600 comme aux deux dernières sessions (1). Néanmoins, le nombre de postes au concours de première classe (C1) continue de diminuer, passant de 30 à la session 2016 à 20 à la session 2017, tandis que le nombre de postes au concours de deuxième classe (C2) augmente symétriquement. En 2018, un seul concours de personnels de direction sera organisé.

Le nombre de candidats présents baisse de 8%, mais plus de cinq personnes sont présentes pour un poste. Tous les postes sont pourvus pour les deux concours depuis 2009.

115 postes sont offerts au concours de recrutement d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) depuis la session 2013 (2). Malgré cette stabilité, la baisse du nombre de candidats inscrits, engagée depuis 2011, se poursuit en 2017 (-5%). Sept candidats sont présents pour un poste. Tous les postes ont été pourvus, comme les années précédentes.

Par ailleurs, 80 postes sont offerts au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) pour la quatrième année consécutive. Le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP se maintient, et plus de trois candidats sont présents pour un poste. 97,5% des postes ont été pourvus.

En 2017, 390 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) sont proposés (320 au concours externe et 70 au concours interne) (3). Globalement, cette offre baisse (-4%) par rapport à la session 2016, mais l'évolution est contrastée selon la voie de recrutement, externe (-6%) ou interne (+3%). Les candidats présents sont moins nombreux pour chacun des concours (-4% et -2%). Néanmoins, leur nombre total se stabilise autour de 5 000 depuis 2015. La forte sélectivité du concours interne demeure avec 24 présents pour 1 poste, contre 10 au concours externe. Tous les postes ont été pourvus comme les années précédentes.

Au titre de la première session des concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), 280 postes sont offerts (240 au concours externe et 40 au concours interne) en 2017. Un peu moins de 2 000 candidats étaient présents. Le taux de candidature est sensiblement supérieur au concours interne avec 11 présents pour 1 poste, contre 6 au concours externe. Tous les postes ont été pourvus.

De plus, 111 candidats ont été reçus aux concours réservés de CPE et de PsyEN pour 137 postes offerts. Tous les postes sont pourvus au concours de PsyEN, contre 70% à celui de CPE.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS DE DIRECTION ET D'INSPECTION - Le recrutement dans les trois corps par voie de concours interne est ouvert, sous certaines conditions, à des fonctionnaires titulaires de certains corps, et à des personnes ayant accompli des services dans une administration publique ou un organisme assimilé d'un État membre de l'Union européenne.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) - Le concours externe s'adresse aux étudiants inscrits en master 1 ou 2, et aux titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Le concours interne concerne des personnes qui ont déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de trois ans de services publics et qui détiennent une licence (ou équivalent). Le concours réservé est destiné à certains agents contractuels remplissant des conditions d'ancienneté.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (PsyEN) - Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'Éducation nationale, un nouveau corps unique de psychologue de l'Éducation nationale a été créé en 2017. Offrant deux spécialités, il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré et de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Les candidats doivent posséder une licence en psychologie et, soit être inscrit en deuxième année de master de psychologie, soit détenir un master de psychologie, ou justifier d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue. Par ailleurs, les candidats aux concours interne ou réservé doivent justifier de conditions de qualité et de services.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant envoyé un dossier RAEP.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

SOURCES

- MEN-MESRI-DGRH (personnels de direction et d'inspection).
- MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean (personnels d'éducation et psychologues).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social national 2016-2017, volume 1. Enseignement scolaire.*

1 Concours de personnels de direction

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Première classe (C1)	Postes	80	60	60	50	50	50	45	40	30	20
	Présents	149	183	166	154	199	196	182	147	121	148
	Admis	61	60	60	50	50	50	45	40	30	20
Deuxième classe (C2)	Postes	800	740	740	700	750	650	605	560	570	580
	Présents	3 073	3 539	3 743	3 929	3 913	3 873	3 797	3 486	3 390	3 090
	Admis	800	740	740	700	750	650	605	560	570	580
Tous concours	Postes	880	800	800	750	800	700	650	600	600	600
	Présents	3 222	3 722	3 909	4 083	4 112	4 069	3 979	3 633	3 511	3 238
	Admis	861	800	800	750	800	700	650	600	600	600

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

2 Concours de personnels d'inspection

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	Postes	178	168	135	110	125	115	115	115	115	115
	Inscrits (1)	856	1 042	1 533	1 234	1 028	943	923	855	839	800
	Admis	177	167	135	110	124	115	115	115	115	115
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)	Postes	108	91	85	80	75	70	80	80	80	80
	Inscrits (1)	284	306	360	269	270	254	289	279	270	274
	Admis	87	83	82	72	68	70	78	80	80	78
Tous concours	Postes	286	259	220	190	200	185	195	195	195	195
	Inscrits (1)	1 140	1 348	1 893	1 503	1 298	1 197	1 212	1 134	1 109	1 074
	Admis	264	250	217	182	192	185	193	195	195	193

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers RAEP sont examinés.

3 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et psychologues

		2005	2010	2011	2012	2013	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	externe	Postes	415	250	275	245	300	300	310	340	320
		Présents	8 309	3 653	1 382	1 865	1 948	2 678	3 210	3 407	3 274
		Admis	415	250	275	245	300	300	310	340	320
	interne	Postes	55	50	55	55	60	60	65	68	70
		Présents	3 903	2 741	1 972	2 010	2 014	1 767	1 817	1 682	1 648
		Admis	55	50	55	55	60	60	65	68	70
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) (2)	externe	Postes	110	50	50	50	68	60	90	90	240
		Présents	981	395	435	486	567	478	529	580	1 483
		Admis	110	50	50	50	68	60	90	90	240
	interne	Postes	10	15	15	15	20	20	21	60	40
		Présents	86	58	72	71	97	82	87	112	445
		Admis	10	15	15	15	20	20	21	60	40
Tous concours	Postes	590	365	395	365	448	440	486	558	670	
	Présents	13 279	6 847	3 861	4 432	4 626	5 005	5 643	5 781	6 850	
	Admis	590	365	395	365	448	440	486	558	670	
Recrutements réservés	Postes					100	152	155	95	137	
	Présents					536	219	134	61	237	
	Admis					95	137	62	38	111	

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. En 2014, une session exceptionnelle a été organisée pour le concours externe, soit 272 admis supplémentaires pour 2 501 présents et 300 postes.

2. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues (COP) ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2017, 2 939 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (53% aux concours externes, 47% aux concours internes), soit une baisse moyenne de 14% par rapport à la session 2016 (1). 94% des postes sont ouverts aux concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et 83% sont destinés à la filière administrative. Globalement, le nombre de candidats présents recule de 11% et celui des admis de 15% par rapport à 2016. Dans les deux voies de recrutement, la filière administrative enregistre des taux de réussite inférieurs à ceux de la filière sociale et de santé qui connaît des difficultés persistantes de recrutement, principalement de médecins.

158 postes ont été ouverts aux concours de recrutement 2017 de personnels des bibliothèques (54% aux concours externes, 46% aux concours internes) contre 99 en 2016 (2). Le nombre de candidats présents baisse de 4% pour une offre qui progresse de 59% aux concours externes, 60% aux concours internes. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (7,4%) qu'aux concours externes (3,4%). Tous les postes ouverts ont été pourvus.

L'offre de postes aux différents concours de recrutement de personnels ITRF baisse de 2% entre les sessions 2016 et 2017, soit 2 105 postes (57% aux concours externes, 43% aux concours internes) (3). 48% des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieur de recherche, d'études et assistant-ingénieur). Globalement, par rapport à la session 2016, le nombre de candidats présents recule de 17%, celui des admis sur liste principale de 3%. Le taux de réussite aux concours internes (6,5%) reste supérieur à celui des concours externes (4,9%); les taux les plus élevés concernent les concours de technicien de catégorie B et d'adjoint technique de catégorie C. Le taux de couverture global fléchit, et demeure moins élevé aux concours externes (86,7%) qu'aux concours internes (90,6%). Les concours de catégories B et C enregistrent en moyenne les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 43% des lauréats; cette part atteint 52% aux concours internes contre 36% aux concours externes.

LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ (ASS) - Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice.

LES CONCOURS DE PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES - Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines des ministères en charge de l'éducation nationale et en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF) Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement; B : sciences chimiques et sciences des matériaux; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique; D : sciences humaines et sociales; E : informatique, statistiques et calcul scientifique; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention; J : gestion et pilotage). Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Les concours de catégories B et C sont organisés par académie.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Le dispositif « loi Sauvadet », destiné aux agents contractuels, a été prolongé pour deux sessions (2017 et 2018).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

TAUX DE COUVERTURE - Voir 9.19.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, divisions académiques des examens et concours.
- MEN-MESRI-DGRH, Système d'information Senorita (ITRF).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 14.35.

1 Concours de personnels ASS, session 2017.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Attaché d'administration (1)	—	—	—	—	—	80	5 536	2 597	80	3,1
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	718	21 677	8 774	716	8,2	681	15 574	9 865	666	6,8
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	53	3 179	911	53	5,8	72	2 853	1 393	66	4,7
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	361	22 774	11 016	360	3,3	484	8 544	5 565	482	8,7
Total filière administrative	1 132	47 630	20 701	1 129	5,5	1 317	32 507	19 420	1 294	6,7
Évolution 2017/2016 (7)	-21,2	-3,2	-9,0	-21,4	-0,8	-15,5	-4,1	-13,3	-16,1	-0,2
Médecin (4)	80	50	20	20	100,0	—	—	—	—	—
Conseiller technique de service social (5)	—	—	—	—	—	25	154	36	25	69,4
Assistant de service social	96	1 173	648	88	13,6	50	138	95	32	33,7
Infirmier (6)	239	3 068	1 908	229	12,0	—	—	—	—	—
Total filière sociale et de santé	415	4 291	2 576	337	13,1	75	292	131	57	43,5
Évolution 2017/2016 (7)	8,4	1,1	-8,2	5,6	1,7	38,9	52,1	54,1	62,9	2,3
Total	1 547	51 921	23 277	1 466	6,3	1 392	32 799	19 551	1 351	6,9
Évolution 2017/2016 (7)	-15,0	-2,8	-8,9	-16,5	-0,6	-13,7	-3,8	-13,1	-14,3	-0,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

Note : à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{re} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
- Depuis 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
- Y compris administration centrale.
- Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
- Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
- Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
- Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

© DEFP

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2017.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Conservateur (1)	15	933	238	15	6,3	16	360	118	16	13,6
Bibliothécaire	20	2 343	605	20	3,3	14	565	275	14	5,1
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	24	3 417	942	24	2,5	23	678	333	23	6,9
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	7	395	75	7	9,3	5	169	67	5	7,5
Magasinier principal des bibliothèques	20	3 111	637	20	3,1	14	477	175	14	8,0
Total	86	10 199	2 497	86	3,4	72	2 249	968	72	7,4
Évolution 2017/2016 (2)	59,3	48,6	-4,0	59,3	1,3	60,0	28,1	-4,0	60,0	2,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques sont rouverts à la session 2017.

- Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
- Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

© DEFP

3 Concours de personnels ITRF, session 2017.

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Ingénieur de recherche		104	1 689	1 680	86	5,1	51	512	510	43	8,4
Ingénieur d'études		361	11 500	11 419	297	2,6	160	2 981	2 919	130	4,5
Assistant ingénieur		165	6 043	3 018	130	4,3	162	4 595	4 592	144	3,1
Technicien		371	5 052	3 492	341	9,8	316	2 794	2 767	300	10,8
Adjoint technique		207	2 198	1 626	193	11,9	208	1 650	1 634	196	12,0
Ensemble											
A		137	1 926	1 539	131	8,5	68	300	293	63	21,5
B		85	1 145	914	83	9,1	57	215	206	49	23,8
C		77	805	608	59	9,7	15	60	60	15	25,0
D		24	657	636	18	2,8	7	38	38	6	15,8
E		242	4 180	3 933	191	4,9	99	1 130	1 128	94	8,3
F		93	2 224	1 824	81	4,4	85	685	681	74	10,9
G		127	957	795	104	13,1	108	557	546	91	16,7
J		423	14 588	10 986	380	3,5	458	9 547	9 470	421	4,4
Total		1 208	26 482	21 235	1 047	4,9	897	12 532	12 422	813	6,5
Rappel 2016		1 216	32 035	25 620	1 077	4,2	926	14 866	14 769	843	5,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP